

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 8/II

Séance du mardi 5 décembre 2006, seconde partie

Présidence de M. Jean-Luc Chollet (UDC), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 8/I, p. 655)

Ouverture de la séance 702

Préavis:

N° 2006/50	Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2007. Plan des investissements pour les années 2007 et 2008. (Administration générale et Finances)	703
	<i>Rapport</i> de M. Claude Bonnard, président de la Commission permanente des finances, rapporteur . . .	723
	<i>Discussion générale</i>	724
	1. Administration générale et Finances	729
	2. Sécurité publique et Sports	733
	3. Culture, Logement et Patrimoine	733
	4. Travaux	734
	5. Enfance, Jeunesse et Education	737
	6. Sécurité sociale et Environnement	737
	7. Services industriels	738
	<i>Discussion générale finale</i>	740

Séance

du mardi 5 décembre 2006, seconde partie

Membres absents excusés : M. Raphaël Abbet, M^{me} Caroline Alvarez, M^{me} Marlène Bérard, M. Alain Bron, M. Pierre Dallèves, M. Fabrice Ghelfi, M. Nicolas Gillard, M^{me} Marie-Claude Hofner, M. Philippe Jacquat, M. Yvan Salzmänn, M^{me} Elena Torriani, M^{me} Isabelle Truan.

Membres présents	88
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	—
Effectif actuel	<u>100</u>

A 20 h 45, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

Le président : – Nous reprenons. Nous abordons le plat de résistance de la soirée, le budget 2007. Je demande au président de la Commission des finances, M. Claude Bonnard, de venir prendre place à cette tribune.

COMMUNE DE LAUSANNE

Budget de fonctionnement de l'exercice 2007

Plan des investissements pour les années 2007 et 2008

Préavis N° 2006/50

Lausanne, le 21 septembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2007 ainsi que le plan des investissements pour les années 2007 et 2008.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

- 1. Résumé**
- 2. Considérations générales**
- 3. Modifications structurelles**
- 4. Budget de fonctionnement de 2007**
- 5. Plan des investissements pour les années 2007 et 2008**
- 6. Evolution présumée de la situation financière en 2007**
- 7. Conclusions**

1. Résumé

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2007 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2005	BUDGET 2006 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2007	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>				
			CHARGES	REVENUS
1'403'248'748.47	1'477'922'700	Total des charges	1'547'541'500	69'618'800
1'367'149'603.30	1'473'512'900	Total des revenus		1'543'468'300
36'099'145.17	4'409'800	Excédent de charges		4'073'200
<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>				
			DEPENSES	RECETTES
91'502'254.13	136'475'200	Total des dépenses	168'055'900	31'580'700
9'248'872.61	8'886'000	Total des recettes		30'356'000
82'253'381.52	127'589'200	Investissements nets		137'699'900
<u>FINANCEMENT</u>				
-82'253'381.52	-127'589'200	Investissements nets	137'699'900	10'110'700
106'091'406.39	109'668'600	* Amortissements		105'711'500
4'543'052.02	-13'800	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation	15'300	1'500
-36'099'145.17	-4'409'800	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	4'073'200	-336'600
-7'718'068.28	-22'344'200	Insuffisance d'autofinancement		36'076'900
74'535'313.24	105'245'000.00	* Autofinancement		101'623'000

Le compte de fonctionnement fait apparaître **un excédent des charges de 4,1 millions de francs**; ce résultat, en très légère amélioration par rapport à celui du budget précédent, confirme les progrès réalisés en vue d'atteindre progressivement l'équilibre.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à 168,1 millions de francs (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour 7,5 millions de francs). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 30,4 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2007 atteignent 137,7 millions.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de 101,6 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de 36,1 millions par le recours à l'emprunt. A cela s'ajoutent les investissements du patrimoine financier, estimés à 7 millions de francs.

2. Considérations générales

Pour la seconde année consécutive, la Municipalité est satisfaite de pouvoir présenter un budget de fonctionnement proche de l'équilibre. En effet, le projet de budget de 2007 accuse un excédent des charges de Fr. 4'073'200.– contre Fr. 4'409'800.– au budget 2006; pour rappel, aux comptes 2005 celui-ci atteignait Fr. 36'099'145.17.

Malgré un nouveau renforcement des moyens alloués, notamment dans les secteurs de la petite enfance et des prestations sociales, la Municipalité est parvenue à éviter une dégradation du niveau de couverture des charges de fonctionnement.

Le maintien du contrôle des charges, l'amélioration escomptée des recettes fiscales ainsi que les retombées positives de la péréquation et de la Loi sur l'accueil de jour des enfants ont, en effet, permis de compenser les accroissements de coûts enregistrés dans les secteurs en expansion.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement est à nouveau supérieur à 100 millions de francs; il s'établit plus précisément à Fr. 101'623'000.– pour le budget 2007.

En raison du surcroît momentané des dépenses d'investissements découlant, notamment, des chantiers en cours, en liaison avec la construction du métro m2 et la nouvelle usine d'incinération des ordures ménagères (Tridel), et pour éviter une explosion inacceptable des futures dépenses d'investissements, la Municipalité a dû procéder à une sélection très stricte des projets qui pouvaient encore être ajoutés à ceux en cours de concrétisation. Par voie de conséquence, plusieurs projets souhaités ou souhaitables ont dû être différés.

En définitive, le plan des investissements prévoit pour 2007 des dépenses nettes du patrimoine administratif à hauteur de 137,7 millions de francs. L'insuffisance de couverture desdites dépenses par l'autofinancement nécessitera dès lors de recourir à l'emprunt pour un montant d'environ 36,1 millions, auquel s'ajouteront encore les dépenses pour l'acquisition d'immeubles du patrimoine financier.

Ainsi que l'on peut le constater, la situation financière de la Ville continue de s'améliorer, mais pas encore au point de pouvoir envisager une réduction de la dette.

3. Modifications structurelles

Par rapport au budget 2006, le budget 2007 enregistre les principales modifications de structure suivantes:

- ⇒ La direction «Sécurité publique», désormais intitulée «Sécurité publique et sports», voit donc arriver le Service des sports (2101), lequel a été transféré de l'ex-direction «Culture, sports, patrimoine», dénommée depuis lors «Culture, logement et patrimoine»;
- ⇒ Outre la mutation susmentionnée, la nouvelle direction «Culture, logement et patrimoine» accueille l'ancien «Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement», en provenance de la direction «Sécurité sociale et environnement», service qui a fusionné avec le Service immobilier sous la nouvelle appellation «Service du logement et des gérances», avec l'adjonction de deux unités budgétaires supplémentaires, soit «Division logement» (3304) et «Office de l'hygiène» (3305);
- ⇒ «Sécurité sociale et environnement» voit par ailleurs disparaître son Secrétariat général, dont les tâches ont été réparties dans le Service des assurances sociales (comptabilité de direction et huissiers, réunis dans une nouvelle unité budgétaire intitulée «Secteur administratif DSS+E» (6101), dans le Service social Lausanne (secrétariat de direction et subventions aux institutions, ces dernières figurant dans une unité budgétaire créée sous chiffre 6303 «Subventions et aides individuelles»), ainsi que dans le Service du travail (bureau lausannois pour les immigrés), qui a été rebaptisé pour l'occasion «Service du travail et de l'intégration».

4. Budget de fonctionnement de 2007

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2007 et de 2006, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget 2007	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'547'541'500	1'477'922'700	69'618'800	4.7
Revenus	1'543'468'300	1'473'512'900	69'955'400	4.7
Excédent de charges	4'073'200	4'409'800	-336'600	-7.6

Résultat par catégorie	Budget 2007	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1'547'541'500	1'477'922'700	69'618'800	4.71
30 Charges de personnel	466'812'600	451'872'100	14'940'500	3.31
31 Biens, services et marchandises	434'959'900	397'930'500	37'029'400	9.31
32 Intérêts passifs	74'948'500	75'560'000	-611'500	-0.81
33 Amortissements	111'538'800	116'265'100	-4'726'300	-4.07
35 Dédommagements à des collectivités publiques	148'947'800	135'852'000	13'095'800	9.64
36 Subventions accordées	76'314'800	75'838'200	476'600	0.63
38 Attributions aux réserves	6'507'800	6'591'800	-84'000	-1.27
39 Imputations internes	227'511'300	218'013'000	9'498'300	4.36
4 Revenus	1'543'468'300	1'473'512'900	69'955'400	4.75
40 Impôts	410'950'000	402'220'000	8'730'000	2.17
41 Patentes, concessions	1'943'500	2'122'000	-178'500	-8.41
42 Revenus des biens	65'015'200	62'215'400	2'799'800	4.50
43 Taxes, ventes et prestations facturées	662'313'800	628'212'300	34'101'500	5.43
44 Part à des recettes sans affectation	3'500'000	2'500'000	1'000'000	40.00
45 Dédommagements de collectivités publiques	163'753'800	149'836'100	13'917'700	9.29
46 Subventions acquises	1'957'600	1'788'500	169'100	9.45
48 Prélèvements sur les réserves	6'523'100	6'605'600	-82'500	-1.25
49 Imputations internes	227'511'300	218'013'000	9'498'300	4.36
RESULTAT				
Excédent de charges	4'073'200	4'409'800	-336'600	-7.63

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2007.

3 CHARGES**30 Charges de personnel****+14,9 mios ou +3,3 %**

	Budget 2007	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Administration générale et finances	40'716'300	39'519'200	1'197'100	
Sécurité publique et sports	116'283'100	104'486'000	11'797'100	
Culture, logement et patrimoine	25'529'300	30'508'900	-4'979'600	
Travaux	92'322'000	89'253'100	3'068'900	
Enfance, jeunesse et éducation	71'652'600	69'947'100	1'705'500	
Sécurité sociale et environnement	74'180'000	75'300'000	-1'120'000	
Services industriels	59'129'300	55'857'800	3'271'500	
Sous-total	479'812'600	464'872'100	14'940'500	
Correctifs de la masse salariale	-13'000'000	-13'000'000	0	
Total	466'812'600	451'872'100	14'940'500	3.3

Relevons que les chiffres du budget de 2007 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ *Indexation de 0,96% au 1^{er} janvier 2006*
- ⇒ *Augmentation de la cotisation à la Caisse de pensions de 1%*
- ⇒ *Augmentations d'effectifs d'environ 80 EPT*
- ⇒ *Anticipation sur les économies de salaires : 13 millions de francs.*

Les écarts en pourcentage ne figurent pas dans le tableau ci-dessus, étant sans véritable signification compte tenu des modifications de structure mentionnées plus haut. Ils appellent néanmoins les remarques suivantes :

Sécurité publique et sports

L'augmentation supérieure à la moyenne dans cette direction provient essentiellement du transfert du Service des sports.

Culture, logement et patrimoine

La diminution résultant du départ du Service des sports est partiellement compensée par l'arrivée du Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement et par l'augmentation de 16,65 EPT (concierges) dans l'unité budgétaire 3302 « Immeubles du patrimoine administratif », suite à un nouveau concept de nettoyage et d'exploitation technique.

Services industriels

Cette direction enregistre une augmentation importante d'effectif, de l'ordre de 6,5% (+30,4 EPT), conséquence notamment du développement des affaires dans le secteur « multimédia ».

31 Biens, services et marchandises**+37,0 mios ou +9,3 %**

	Budget 2007	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	13'322'700	12'666'300	656'400	5.2
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	25'352'600	25'173'400	179'200	0.7
Marchandises	16'154'100	15'920'000	234'100	1.5
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	27'601'100	27'201'900	399'200	1.5
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	19'458'900	17'917'100	1'541'800	8.6
Honoraires et prestations de services	73'478'900	69'525'200	3'953'700	5.7
Autres dépenses en biens, services et marchandises	33'283'600	26'221'900	7'061'700	26.9
Sous-total	208'651'900	194'625'800	14'026'100	7.2
Achats d'énergie par les SI	226'308'000	203'304'700	23'003'300	11.3
Total	434'959'900	397'930'500	37'029'400	9.3

Sous l'effet de la hausse généralisée des prix de l'énergie, les achats des Services industriels explosent avec un accroissement de 23,0 millions de francs environ (+11,3%), dont notamment une augmentation de 6,4 millions de francs pour les achats du Service du gaz et du chauffage à distance (malgré un net recul des quantités achetées) et une progression de 16,3 millions de francs des achats d'électricité.

Quant aux autres dépenses du chapitre, elles s'accroissent de quelque 14,0 millions de francs, soit de 7,2%, taux relativement élevé dans la conjoncture actuelle. Une part de cette hausse revêt toutefois un caractère technique; ainsi, dans le secteur «Autres dépenses en biens, services et marchandises», la nouvelle facturation par le Service financier au Service de l'électricité d'un droit d'usage du sol entraîne une augmentation de 4,35 millions de francs, opération entièrement compensée dans le chapitre des écritures internes. Par ailleurs, les frais du réseau 125 kV d'eos, budgétisés à 1,677 million de francs pour 2007 dans le secteur susmentionné étaient compris précédemment dans les achats d'énergie.

Parmi les nombreux autres écarts enregistrés au budget 2007, ceux que l'on peut mettre en exergue sont les suivants (en millions de francs):

311 Service des assurances sociales – Déploiement des logiciels Globaz	+ 0,5
316 Routes et mobilité – Leasing des véhicules d'entretien	+ 0,6
318 Routes et mobilité – Affichage culturel (compensé en recettes)	+ 0,7
318 Assainissement – Transport et traitement des déchets (dont 1,5 mio pour la STEP suite au remplacement de la chaudière du four N° 2)	+ 2,0
318 Accueil d'enfants (garderies, APEMS)	+ 2,7
318 Frais d'emprunts	- 2,1
318 Electricité – Prestations Securelec et Spontis (partiellement compensé en recettes)	+ 0,7
319 Multimédia – Promotion des nouvelles prestations (Internet, téléphonie)	+ 0,3

32 Intérêts passifs**-0,6 mio ou -0,8 %**

Malgré l'accroissement de l'endettement prévu pour les années 2006 et 2007, les charges d'intérêts diminuent légèrement grâce à l'insuffisance d'autofinancement nettement plus faible que prévu enregistrée aux comptes 2005.

33 Amortissements**-4,7 mios ou -4,1 %**

	Budget 2007	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	4'200'000	5'000'000	-800'000	-16.0
Autres pertes, défalcons et moins-values	1'627'300	1'596'500	30'800	1.9
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	64'497'500	68'981'600	-4'484'100	-6.5
Amortissements du patrimoine administratif des SI	41'214'000	40'687'000	527'000	1.3
Total	111'538'800	116'265'100	-4'726'300	-4.1

Les pertes liées aux impôts ont fait l'objet d'une réévaluation à la baisse liée aux résultats de 2005.

S'agissant des amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale, la baisse s'explique principalement par la fin de l'amortissement au SOI du crédit relatif à la rénovation des infrastructures micro-informatiques (-1,4 million), de même que par la diminution globale (-2,4 millions) à «Routes et mobilité» des amortissements des crédits-cadres ainsi que du crédit ayant trait à la 2^e étape du système d'exploitation des transports (SET).

35 Dédommagements à des collectivités publiques**+13,1 mios ou +9,6 %**

	Budget 2007	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	58'091'000	56'255'000	1'836'000	3.3
Participation à des entreprises de transports	38'500'000	35'000'000	3'500'000	10.0
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'000'000	1'500'000	500'000	33.3
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	469'000	469'000	0	0.0
Contribution à la fondation chargée d'ad- ministrer l'accueil de jour des enfants	885'800	0	885'800	-
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	5'600'000	5'900'000	-300'000	-5.1
Facture sociale	42'800'000	36'100'000	6'700'000	18.6
Autres dédommagements	602'000	628'000	-26'000	-4.1
	148'947'800	135'852'000	13'095'800	9.6

S'agissant de la facture sociale, il convient de relever que la progression de 6,7 millions de francs provient du fait que le chiffre prévu pour 2006 se révèle insuffisant pour un montant évalué à quelque 7,8 millions, suite aux nouveaux calculs effectués par l'Etat après la sortie du budget 2006. Les simulations actuelles prévoient un accroissement global de la facture à charge des communes, la part relative de Lausanne étant toutefois en régression.

Il y a lieu également de mettre en exergue les premières contributions de la Commune à la fondation chargée d'appliquer les dispositions de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), à raison de Fr. 5.- par habitant en tant que commune, et 0,08% de la masse salariale en tant qu'employeur, charges nouvelles largement compensées par une recette supplémentaire au titre de ladite loi (voir chapitre 45).

36 Subventions accordées**+0,5 mio ou +0,6 %**

Les dépenses figurant dans ce chapitre ont fait l'objet de très nombreux transferts suite aux modifications intervenues dans la structure administrative. Un tableau de synthèse par direction perd dès lors momentanément toute signification.

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2007 et celui de 2006 (en millions de francs):

⇒ <i>Béjart Ballet Lausanne</i>	+ 0,650
⇒ <i>Béjart Ballet Lausanne – 80^e anniversaire de Maurice Béjart</i>	+ 0,250
⇒ <i>OCL</i>	-0,400
⇒ <i>Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E</i>	+ 0,130
⇒ <i>Armée du Salut – La Marmotte</i>	+ 0,240
⇒ <i>Aide sociale lausannoise complémentaire</i>	-0,176

38 Attributions aux réserves**-0,1 mio ou -1,3 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2007	2006	fr.	%
	fr.	fr.		
Fonds de renouvellement de l'équipement de la compostière	70'000	70'000	0	0.0
Fonds de régularisation des loyers	1'000	1'000	0	0.0
Fonds du Service des eaux	1'548'800	1'548'800	0	0.0
Fonds des SI	4'888'000	4'972'000	-84'000	-1.7
Total	6'507'800	6'591'800	-84'000	-1.3

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

39 Imputations internes**+9,5 mios ou +4,4 %**

La hausse enregistrée sous ce poste provient essentiellement des facturations internes de prestations à l'intérieur des Services industriels.

4 REVENUS**40 Impôts****+8,7 mios ou +2,2 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)		Comptes
	2007	2006	fr.	%	2005
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Impôts sur le revenu et la fortune	278'000'000	270'000'000	8'000'000	3.0	281'558'717.20
Impôts sur le bénéfice et le capital	70'000'000	70'000'000	0	0.0	62'780'080.90
Impôts fonciers	30'000'000	29'000'000	1'000'000	3.4	29'989'443.85
Droits de mutations	7'000'000	7'500'000	-500'000	-6.7	7'320'932.75
Impôts sur les successions et les donations	20'000'000	20'000'000	0	0.0	15'946'672.84
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'950'000	5'720'000	230'000	4.0	5'896'910.35
Total	410'950'000	402'220'000	8'730'000	2.2	403'492'757.89

Dans le contexte d'une conjoncture économique dont l'amélioration progressive commence enfin à dégager des effets positifs au niveau de l'emploi, le produit des impôts sur le revenu et la fortune a été revu à la hausse, tout en demeurant en retrait du chiffre enregistré en 2005 (281,5 millions de francs) en raison principalement de la fin du phénomène de résorption du retard de taxation engendré par le passage au système postnumerando.

Quant au produit des impôts sur le bénéfice et le capital, bien que stationnaire par rapport au budget précédent, il est en nette progression en regard du résultat obtenu en 2005 (62,8 millions de francs).

41 Patentes, concessions**-0,2 mio ou -8,4 %**

Le Service d'urbanisme a adapté sa prévision s'agissant des émoluments liés à l'octroi de permis de construire (-0,2 million).

42 Revenus des biens**+2,8 mios ou +4,5 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2007	2006	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	2'233'900	2'738'000	-504'100	-18.4
Revenu des immeubles du patrimoine financier	30'920'000	29'335'000	1'585'000	5.4
Revenu des biens du patrimoine administratif	31'163'800	29'408'300	1'755'500	6.0
Autres revenus	697'500	734'100	-36'600	-5.0
Total	65'015'200	62'215'400	2'799'800	4.5

La diminution des intérêts résulte d'une adaptation de la prévision (-0,5 million de francs) s'agissant des intérêts moratoires, les incidences du nouveau système de perception des impôts sur lesdits intérêts ayant été surévalués.

Au patrimoine financier, on peut relever que la prévision relative au produit des vignes, fondée sur une moyenne multiannuelle, entraîne une augmentation de la budgétisation de quelque 0,4 million de francs, alors que l'adaptation de divers droits de superficie, ainsi que le nouveau loyer de Jeunotel procure des revenus supplémentaires pour 1,1 million de francs.

Pour ce qui concerne le patrimoine administratif, l'accroissement des revenus s'explique principalement par les prévisions du Service des routes et de la mobilité (+ 1,3 million de francs), suite à l'augmentation de l'offre de stationnement en P+R, de la facturation pour l'occupation du domaine public ainsi que des recettes liées à l'affichage, ces dernières étant compensées au chapitre 31.

Quant aux «Autres revenus», ils enregistrent une baisse, l'Office de la protection civile ayant prévu au budget de 2006 un prélèvement de 0,27 million de francs sur le fonds des contributions de remplacement pour les constructions de protection civile destiné à couvrir le remplacement urgent des circuits de distribution d'eau froide et d'eau chaude de l'abri des Bergières. En revanche, le Service des routes et de la mobilité enregistre une rentrée de 0,2 million liée à la vente de véhicules usagés dans le cadre de la restructuration de son parc automobile (leasing).

43 Taxes, ventes et prestations facturées**+34,1 mios ou +5,4%**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2007	2006	fr.	%
	fr.	fr.		
Taxes, redevances et prestations de services	112'182'600	105'174'500	7'008'100	6.7
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	61'488'100	63'378'400	-1'890'300	-3.0
Frais facturés à des tiers, remboursements	9'205'200	8'781'700	423'500	4.8
Amendes	21'600'000	24'500'000	-2'900'000	-11.8
Autres contributions	19'216'900	16'715'700	2'501'200	15.0
Sous-total	223'692'800	218'550'300	5'142'500	2.4
Ventes d'énergie des SI	438'621'000	409'662'000	28'959'000	7.1
Total	662'313'800	628'212'300	34'101'500	5.4

Hormis le produit des ventes des Services industriels, qui est en progression, par rapport au budget précédent, de quelque 29 millions de francs, cette rubrique enregistre les écarts suivants (en millions de francs):

431 Emoluments du CH – Fermeture de l'Office des documents d'identité	-0,400
434 Prestations facturées par le Service du personnel pour la CPCL (suppression)	-0,850
434 Facturation par le Service financier d'un droit d'usage du sol aux SI (compensé dans les écritures internes)	+4,350
434 Taxes et prestations du Service d'assainissement	+2,173
434 Prestations facturées par le Service dentaire – Adaptation de la prévision	-0,300
434 Service de l'électricité – Contrat de service avec Securelec-Vaud SA	+0,480
434 Prestations facturées par le Service du multimédia	+1,200
435 Eauservice – Ventes d'eau	-1,600
436 Service de la petite enfance – Remboursement de subventions	+0,400
437 Amendes	-2,900
438 Prestations facturées par le Service d'électricité à des investissements	+1,533

44 Part à des recettes sans affectation**+1,0 mio ou +40,0%**

Une hausse de la part à l'impôt sur les gains immobiliers de 1 million de francs est prévue compte tenu de la tendance des prix du marché immobilier.

45 Dédommagements de collectivités publiques

+13,9 mios ou +9,3 %

	Budget 2007	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation intercommunal	70'000'000	63'000'000	7'000'000	11.1
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières et de transports	20'000'000	20'000'000	0	0.0
Participations diverses aux frais du Service de secours et d'incendie	7'450'000	7'372'000	78'000	1.1
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1'988'000	1'457'500	530'500	36.4
Contribution de la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants	6'090'000	0	6'090'000	-
Autres participation des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	17'459'500	20'513'300	-3'053'800	-14.9
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	4'855'300	4'291'800	563'500	13.1
Participations diverses aux charges du Service social	18'596'700	15'210'000	3'386'700	22.3
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	10'062'900	10'570'200	-507'300	-4.8
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'233'700	6'381'300	-147'600	-2.3
Autres dédommagements	1'017'700	1'040'000	-22'300	-2.1
	163'753'800	149'836'100	13'917'700	9.3

Outre certains éléments déjà évoqués dans le chapitre 35, il convient de relever les points suivants :

Les dernières simulations de l'Etat au sujet de la péréquation intercommunale démontrent que l'amélioration de la situation financière d'un certain nombre de communes vaudoises aura pour effet un versement supplémentaire en faveur de Lausanne de 7 millions de francs s'agissant de la péréquation directe ainsi que de celle liée aux dépenses thématiques (routes et transports), étant ici rappelé que notre participation (chapitre 35) a progressé de quelque 1,8 million de francs en raison de l'augmentation de la valeur du point d'impôt.

A «Enfance, jeunesse et éducation», la mise en œuvre de la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants donne lieu à une nouvelle recette évaluée à 6,1 millions de francs, montant partiellement compensé par la suppression de la participation du Service cantonal de la protection de la jeunesse dans ce domaine, de 1,1 million de francs. Par ailleurs, la nouvelle convention signée avec l'Etat se rapportant aux activités des infirmières scolaires entraîne une baisse de recettes évaluée à 0,5 million de francs.

Enfin, au Service social, l'augmentation des dossiers d'aide sociale engendre un accroissement proportionnel de la participation de l'Etat, qui a été estimée à quelque 3,4 millions de francs pour 2007.

48 Prélèvements sur les réserves

-0,12 mio ou -1,2 %

	Budget 2007	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	6'523'100	6'605'600	-82'500	-1.2
Fonds de régularisation des loyers	1'000	1'000	0	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	522'100	304'600	217'500	71.4
Fonds des SI	6'000'000	6'300'000	-300'000	-4.8

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

5. Plan des investissements pour les années 2007 et 2008

Ce plan est constitué par les trois chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2007 et 2008, portant sur les crédits déjà votés (AI).
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2007 et 2008, portant sur les crédits à voter d'ici à la fin 2008, lesquels sont classés par ordre de priorité (AII).
- ⇒ Une liste pour mémoire des projets à présenter au-delà de l'an 2008.

* * * *

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements pour l'exercice 2007 :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2006	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et finances	1.4	1.8	3.2
Sécurité publique et sports	2.0	6.4	8.4
Culture, logement et patrimoine	16.3	1.0	17.3
Travaux	59.4	12.1	71.5
Enfance, jeunesse et éducation	8.9	6.1	15.0
Sécurité sociale et environnement	1.6	1.3	2.9
Services industriels	14.1	28.1	42.2
Total du patrimoine administratif	103.7	56.8	160.5
Patrimoine financier	0.0	7.0	7.0
Total général	103.7	63.8	167.5

Les principales dépenses prévues pour 2007 sont les suivantes :

(en milliers de francs)

Ensemble des crédits-cadres (RECOLTE, voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	34'980
Centre funéraire de Montoie – Rénovation et améliorations d'installations	5'000
Construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon	12'000
Programme d'entretien des immeubles des patrimoines administratif et financier	3'000
m2 – Réaménagements des espaces publics et mesures d'accompagnement	7'000
Réorganisation du nettoyage de la voirie	2'900

m2 – Route de contournement de La Sallaz et mesures d’accompagnement	7’000
Aménagement du nouveau centre intercommunal de logistique de Malley	15’000
Remplacement de la chaudière du four N° 2 de la STEP	3’000
Rénovation et modification du réservoir de Montétan	3’000
Amélioration de la distribution d’eau dans le nord lausannois	3’000
Extension du groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc	3’000
Création d’un centre de quartier et de rencontres à Chailly	4’000
Renouvellement partiel du réseau 50 kV	3’000
Financement de sous-stations électriques TL-TSOL-MLO	4’500
Entretien et renouvellement des réseaux et des postes HT / MT / BT du SEL	8’900

Précisons encore que les recettes d’investissements pour 2007 sont évaluées à 30,4 millions de francs et que les dépenses nettes d’investissements du patrimoine administratif s’élèvent à 137,7 millions de francs compte tenu des demandes d’autorisations d’achats.

6. Evolution présumée de la situation financière en 2007

Pour estimer cette évolution, il convient d’abord de déterminer le volume d’autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis définir l’utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d’achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l’opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	4.1	
Amortissements		105.7
Attributions aux réserves		6.5
Prélèvements sur les réserves	6.5	
	<u>10.6</u>	<u>112.2</u>
Autofinancement	101.6	
	<u>112.2</u>	<u>112.2</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	160.5	
Autorisations d'achats	7.5	
Subventions et recettes sur investissements		30.3
	<u>168.0</u>	<u>30.3</u>
Investissements nets		137.7
	<u>168.0</u>	<u>168.0</u>
Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	137.7	100.0
./. Autofinancement	101.6	73.8
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>36.1</u>	<u>26.2</u>

L'insuffisance d'autofinancement de 36,1 millions de francs (patrimoine financier non compris) sera couverte par le recours à l'emprunt, tout comme les investissements du patrimoine financier, lesquels s'élèvent à 7 millions de francs.

7. Conclusions

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2006/50 de la Municipalité, du 21 septembre 2006 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2007 comme il suit :

Charges	Fr. 1'547'541'500
Revenus	Fr. 1'543'468'300
Excédent des charges	Fr. 4'073'200

2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2007 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2007.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Annexes : A. Compte de fonctionnement par direction
B. Compte de fonctionnement par nature
C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2007
Brochure du projet de budget de l'exercice 2007
Plan des investissements pour les années 2007 et 2008

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION

	BUDGET DE 2007		BUDGET DE 2006		COMPTES DE 2005	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	280'497'400	562'186'400	272'621'700	546'069'000	238'515'573.81	486'885'926.42
SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS	150'706'600	69'318'800	124'221'700	68'166'900	118'141'132.95	61'043'291.14
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	117'265'800	58'843'800	125'269'000	55'488'600	125'187'040.23	54'387'291.61
TRAVAUX	195'881'000	152'871'200	191'545'500	150'543'900	183'003'191.93	136'263'805.90
ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION	159'359'400	39'939'800	154'408'400	36'718'400	145'379'516.15	34'710'862.53
SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	105'751'400	42'690'800	115'341'400	41'270'600	107'549'838.85	30'805'212.35
SERVICES INDUSTRIELS	538'079'900	61'761'750	494'515'000	575'255'500	485'472'454.55	563'053'213.35
TOTAUX	1'547'541'500	1'543'468'300	1'477'922'700	1'473'512'900	1'403'248'748.47	1'367'149'603.30
EXCEDENT DES CHARGES		4'073'200		4'409'800		36'099'145.17
	1'547'541'500	1'547'541'500	1'477'922'700	1'477'922'700	1'403'248'748.47	1'403'248'748.47

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2005	Budget 2006		Nature	Budget 2007		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
1'403'248'748.47	1'477'922'700	3	CHARGES	1'547'541'500	69'618'800	4.7	
442'562'491.96	451'872'100	30	CHARGES DE PERSONNEL	466'812'600	14'940'500	3.3	
489'443.00	754'800	300	Rétribution des autorités	834'200	79'400	10.5	
362'421'224.63	376'729'000	301	Traitements	386'430'000	9'701'000	2.6	
32'114.46	34'600	302	Traitements du personnel enseignant	34'600	0	0.0	
21'817'346.79	23'035'700	303	Cotisations aux assurances sociales	23'552'200	516'500	2.2	
47'782'870.80	53'084'900	304	Cotisations à la caisse de pensions	57'201'700	4'116'800	7.8	
7'127'959.93	7'730'800	305	Assurance-accidents	7'559'300	-171'500	-2.2	
1'715'207.70	1'722'400	307	Prestations à des retraités	1'989'200	266'800	15.5	
0.00	-13'000'000	308	Economie de personnel	-13'000'000	0	0.0	
1'176'324.65	1'779'900	309	Autres charges de personnel	2'211'400	431'500	24.2	
386'633'259.23	397'930'500	31	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	434'959'900	37'029'400	9.3	
3'084'602.50	2'963'100	310	Imprimés et fournitures de bureau	3'099'500	136'400	4.6	
8'979'089.86	9'703'200	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	10'223'200	520'000	5.4	
228'098'620.47	228'478'100	312	Eau, énergie et chauffage	251'660'600	23'182'500	10.1	
15'045'880.16	15'920'000	313	Marchandises	16'154'100	234'100	1.5	
15'051'811.75	15'131'800	314	Entretien des biens immobiliers	14'826'300	-305'500	-2.0	
11'831'450.13	12'070'100	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	12'774'800	704'700	5.8	
16'198'354.82	17'917'100	316	Loyers et redevances d'utilisation	19'458'900	1'541'800	8.6	
2'289'688.52	2'617'100	317	Déplacements, débours, dédommagements	2'757'400	140'300	5.4	
62'185'736.97	69'525'200	318	Autres prestations de tiers	73'478'900	3'953'700	5.7	
23'868'024.05	23'604'800	319	Impôts, taxes et frais divers	30'526'200	6'921'400	29.3	
75'556'605.47	75'560'000	32	INTERETS DIVERS	74'948'500	-611'500	-0.8	
75'439'154.13	75'400'000	322	Intérêts des dettes	74'800'000	-600'000	-0.8	
117'451.34	160'000	329	Autres intérêts passifs	148'500	-11'500	-7.2	

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2005	Budget 2006		Nature	Budget 2007		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
112'297'274.35	116'265'100	111'538'800	33 AMORTISSEMENTS		-4'726'300		-4.1
6'205'867.96	6'596'500	5'827'300	330 Pertes, défalcons, moins-values		-769'200		-11.7
106'091'406.39	109'668'600	105'711'500	331 Amortissements du patrimoine administratif		-3'957'100		-3.6
91'402'629.15	135'852'000	148'947'800	35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES		13'095'800		9.6
91'034'560.10	135'454'000	148'552'800	351 Participation à des charges cantonales		13'098'800		9.7
368'069.05	398'000	395'000	352 Participation à des charges de communes		-3'000		-0.8
73'319'382.62	75'838'200	76'314'800	36 SUBVENTIONS ACCORDEES		476'600		0.6
69'638'848.06	71'387'500	72'025'200	365 Subventions à des institutions		637'700		0.9
3'680'534.56	4'450'700	4'289'600	366 Aides individuelles		-161'100		-3.6
8'878'407.47	6'591'800	6'507'800	38 ATTRIBUTIONS AUX RESERVES		-84'000		-1.3
8'878'407.47	6'591'800	6'507'800	380 Attributions aux réserves		-84'000		-1.3
212'598'698.22	218'013'000	227'511'300	39 IMPUTATIONS INTERNES		9'498'300		4.4
212'598'698.22	218'013'000	227'511'300	390 Imputations internes		9'498'300		4.4

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2005	Budget 2006		Nature	Budget 2007		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
1'367'149'603.30	1'473'512'900	1'543'468'300	4 REVENUS	1'543'468'300	69'955'400	4.7	
403'492'757.89	402'220'000	410'950'000	40 IMPOTS	410'950'000	8'730'000	2.2	
281'558'717.20	270'000'000	278'000'000	400 Impôts sur le revenu et la fortune	278'000'000	8'000'000	3.0	
62'780'080.90	70'000'000	70'000'000	401 Impôts sur le bénéfice et le capital	70'000'000	0	0.0	
2'998'9443.85	2'900'000	30'000'000	402 Impôts fonciers	30'000'000	1'000'000	3.4	
7'320'932.75	7'500'000	7'000'000	404 Droits de mutation	7'000'000	-500'000	-6.7	
1'594'672.84	20'000'000	20'000'000	405 Impôts sur les successions et donations	20'000'000	0	0.0	
5'896'910.35	5'720'000	5'950'000	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'950'000	230'000	4.0	
1'859'177.60	2'122'000	1'943'500	41 PATENTES, CONCESSIONS	1'943'500	-178'500	-8.4	
1'859'177.60	2'122'000	1'943'500	410 Patentes, concessions	1'943'500	-178'500	-8.4	
61'246'836.47	62'215'400	65'015'200	42 REVENUS DES BIENS	65'015'200	2'799'800	4.5	
910'593.95	1'513'000	1'001'000	421 Intérêts moratoires et divers	1'001'000	-512'000	-33.8	
36'664.16	20'000	20'000	422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	20'000	0	0.0	
29'638'822.57	29'335'000	30'920'000	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	30'920'000	1'585'000	5.4	
1'259'313.80	734'100	677'500	424 Plus-values, produits exceptionnels	677'500	-56'600	-7.7	
1'126'670.65	1'205'000	1'232'900	425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	1'232'900	27'900	2.3	
28'274'771.34	29'408'300	31'163'800	427 Revenus des biens du patrimoine administratif	31'163'800	1'755'500	6.0	
614'789'656.42	628'212'300	662'313'800	43 TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES	662'313'800	34'101'500	5.4	
3'264'172.44	3'082'800	2'735'300	431 Emoluments administratifs	2'735'300	-347'500	-11.3	
99'159'038.90	105'174'500	112'182'600	434 Redevances et prestations facturées	112'182'600	7'008'100	6.7	
468'319'110.19	473'040'400	500'109'100	435 Ventes	500'109'100	27'068'700	5.7	
14'410'400.86	8'781'700	9'205'200	436 Dédommagements de tiers	9'205'200	423'500	4.8	
1'7470'450.46	24'500'000	21'600'000	437 Amendes	21'600'000	-2'900'000	-11.8	
3'445'882.03	4'842'000	6'385'000	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements	6'385'000	1'543'000	31.9	
8'720'601.54	8'790'900	10'096'600	439 Autres recettes	10'096'600	1'305'700	14.9	

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2005	Budget 2006		Nature	Budget 2007		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
4'334'521.25	2'500'000	3'500'000	44 PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION	3'500'000	1'000'000	40.0	
4'334'521.25	2'500'000	3'500'000	441 Part à des recettes cantonales	3'500'000	1'000'000	40.0	
61'991'758.45	149'836'100	163'753'800	45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	163'753'800	13'917'700	9.3	
13'010'185.61	14'576'700	13'999'600	450 Participation de la Confédération aux charges	13'999'600	-577'100	-4.0	
43'944'786.24	129'850'400	143'820'300	451 Participation du Canton aux charges	143'820'300	13'969'900	10.8	
5'036'786.60	5'409'000	5'933'900	452 Participation de communes aux charges	5'933'900	524'900	9.7	
2'500'841.55	1'788'500	1'957'600	46 SUBVENTIONS ACQUISES	1'957'600	169'100	9.5	
857'067.05	483'000	483'000	460 Subventions de la Confédération	483'000	0	0.0	
1'643'732.50	1'305'500	1'474'600	461 Subventions du Canton	1'474'600	169'100	13.0	
42.00	0	0	469 Autres subventions	0	0		
4'335'355.45	6'605'600	6'523'100	48 PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	6'523'100	-82'500	-1.2	
4'335'355.45	6'605'600	6'523'100	480 Prélèvements sur les réserves	6'523'100	-82'500	-1.2	
212'598'698.22	218'013'000	227'511'300	49 IMPUTATIONS INTERNES	227'511'300	9'498'300	4.4	
212'598'698.22	218'013'000	227'511'300	490 Imputations internes	227'511'300	9'498'300	4.4	
36'099'145.17	4'409'800	4'073'200	EXCEDENT DE CHARGES	4'073'200	-336'600	-7.6	

ANNEXE C

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Budget	Budget
	1 9 8 0	1 9 9 0	1 9 9 5	2 0 0 0	2 0 0 4	2 0 0 5	2 0 0 6	2 0 0 6	2 0 0 7
CHARGES	482.8	862.4	1'040.6	1'131.7	1'174.6	1'190.7	1'259.9	1'259.9	1'320.0
Charges de personnel	173.7	291.0	365.8	385.5	432.4	442.6	451.9	451.9	466.8
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	300.7	327.4	380.9	386.6	397.9	397.9	435.0
Intérêts passifs	37.0	44.6	87.2	92.3	77.9	75.6	75.6	75.6	74.9
Amortissements	71.1	112.0	98.0	109.7	111.4	112.3	116.3	116.3	111.5
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	114.5	136.6	89.4	91.4	135.8	135.8	149.0
Subventions accordées	26.3	70.0	61.2	65.4	74.5	73.3	75.8	75.8	76.3
Attributions aux réserves	5.9	9.7	13.2	14.8	8.1	8.9	6.6	6.6	6.5
REVENUS	485.5	830.1	980.8	1'089.7	1'136.5	1'154.6	1'255.5	1'255.5	1'315.9
Impôts	226.4	360.9	402.7	426.9	394.9	403.5	402.2	402.2	410.9
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.1	3.2	2.2	1.9	2.1	2.1	1.9
Revenus des biens	31.6	39.5	49.5	58.5	73.9	61.3	62.2	62.2	65.0
Contributions diverses	198.3	322.8	471.2	511.4	600.4	614.8	628.3	628.3	662.3
Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	5.1	3.4	2.4	4.3	2.5	2.5	3.5
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	24.8	44.4	58.1	62.0	149.8	149.8	163.8
Subventions acquises	6.9	1.5	15.2	4.2	2.4	2.5	1.8	1.8	2.0
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	9.2	37.7	2.2	4.3	6.6	6.6	6.5
EXCEDENT DE CHARGES	-2.7	32.3	59.8	42.0	38.1	36.1	4.4	4.4	4.1
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	36.7	37.0	61.8	68.2	105.2	105.2	101.6

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Le président: – Monsieur Bonnard, vous avez la parole pour la lecture de votre rapport.

Rapport de M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'imagine que vous connaissez l'objet du préavis.

(Lit son rapport.)

Généralités

Pour l'année 2007, la Municipalité nous soumet un budget de Fr. 1'547'541'500. – de charges, et de Fr. 1'543'468'300.– de revenus. Il en résulte un excédent de charges de Fr. 4'073'200. – Nous sommes donc à 0,26% de l'équilibre. En comparaison avec le budget 2006, les charges et les revenus escomptés ont suivi approximativement la même progression d'environ 4,7%, ce qui nous conduit à une prévision de budget parmi les meilleures que la Ville ait connues durant plusieurs décennies.

Comme la Commune n'a que très peu d'influence sur ses recettes, ce n'est que grâce à un choix rigoureux des prestations fournies et des investissements prévus que l'on peut arriver à une situation presque favorable et qui permet de ne pas trop aggraver la dette, malgré les investissements liés au m2, notamment.

Le budget présenté, malgré sa rigueur et son quasi-équilibre, ne sacrifie pas les objectifs que la Municipalité s'est fixés dans son programme de législation.

Le préavis 2006/50 passant en revue de manière détaillée le budget et le plan des investissements, je ne reviendrai que sur quelques points de celui-ci.

Budget de fonctionnement

Examinons les raisons principales de la progression des charges en 2007.

Les charges du personnel, tout d'abord. Avec 30% du total, ce poste demeure le plus important du budget. Les dispositions du RPAC qui assurent une progression des salaires par le biais des annuités ont ajusté les revenus des nouveaux collaborateurs. Ces diverses mesures permettent pour le moment de faire face aux charges supplémentaires de la Caisse de pensions (+1%) et à une augmentation des équivalents plein temps de 80 unités pour l'ensemble de l'Administration. Ces nouveaux postes correspondent à des développements de nouvelles prestations ou à une aug-

mentation de celles qui sont déjà fournies, que ce soit au niveau des garderies, des prestations sociales, de l'entretien des routes, des infrastructures, bref de tous les projets acceptés par le Conseil communal.

Autre poste très important dans les charges, les Biens, services et marchandises accusent une hausse plus importante que la moyenne. Personne n'a pu échapper, à un titre ou à un autre... *(S'interrompt.)*

Le président: – Excusez-nous de troubler vos discussions, mais nous aimerions avancer.

Rapport de M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Je peux continuer comme ça...

(Reprend sa lecture.) Personne n'a échappé, à un titre ou à un autre, à l'évolution des prix de l'énergie, et ces hausses représentent à elles seules près des deux tiers des hausses de charges – sur le poste Biens, services et marchandises s'entend. D'autres charges apparaissent pour les Services industriels, qui se voient facturer un droit d'usage du sol de la Commune. Ce montant figure bien sûr en hausse équivalente dans les revenus.

Les dédommagements à des collectivités publiques en hausse de 9,6% (soit Fr. 13,1 millions) recouvrent une variété de participations communales dans les systèmes de péréquations de l'Etat. Les hausses sont dues à la facture sociale et à la participation à des entreprises de transport, qui augmentent toutes deux de manière importante. Les frais de taxation et de perception facturés par l'Etat sont aussi en forte hausse. On voit aussi dans cette rubrique la première contribution à la fondation chargée d'administrer l'accueil de jour des enfants, selon les dispositions de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Il est à remarquer que, comme ville centre, Lausanne est aussi bénéficiaire des prestations prévues dans ces péréquations, et qu'une hausse se retrouve également dans les revenus de la Ville, que nous allons survoler.

Revenus

Pour ce qui est des revenus, ceux-ci sont évalués de manière prudente, mais l'amélioration conjoncturelle devrait tout de même avoir des répercussions sur les revenus des impôts, en particulier ceux des personnes physiques. Il faut être plus prudent pour les contributions des personnes morales, car les fluctuations sont parfois importantes en raison de liquidations ou de fusions de sociétés.

Phénomène nouveau pour les revenus des amendes: quand bien même elles s'accompagnent d'une possible baisse de revenus de près de Fr. 3 millions, les mesures prises par la police en matière de contrôle, en partie grâce à l'équipement en détecteurs de certains carrefours, semblent porter leurs fruits. On démontre ainsi que le but de ces opérations n'est pas d'optimiser les revenus, mais d'accroître la sécurité des usagers.

Les Revenus des biens progressent de manière encourageante. On voit apparaître le revenu de la location de Jeunotel récemment racheté par la Ville.

Dans le poste Taxes, vente et prestations facturées interviennent pour une part importante les ventes des Services industriels, dont l'augmentation dépasse largement celle des achats d'énergie. Les SI sont de fait une source de revenus indispensable à notre commune avec un résultat dépassant Fr. 80 millions au bénéfice de la collectivité. Bien sûr que cet investissement et surtout ce qu'il rapporte font envie aux nombreux prédateurs qui se sont attaqués avec plus ou moins de succès à la distribution de produits vitaux comme l'eau et les énergies un peu partout en Europe. Lausanne n'échappera pas à cette convoitise et nous devons rester vigilants! J'y reviendrai lorsque nous passerons en revue le budget des Services industriels.

Comme mentionné au chapitre des charges, Lausanne est aussi une collectivité publique bénéficiaire des systèmes de péréquations cantonales. Si l'on compare le poste 35 où figurent les contributions de Lausanne au poste 45 reportant ce que notre ville reçoit, il se dégage un «bonus» de quelque Fr. 14,8 millions, soit un petit pour cent du budget...

Investissements

Le plan des investissements dont nous avons à prendre acte illustre la volonté de maintenir une infrastructure en bon état tout en donnant la priorité nécessaire aux aménagements accompagnant la réalisation du m2. Peu de dépenses réellement nouvelles sont en effet visibles et celles liées à Bellerive ou à la Pontaise sont pour l'instant gelées. Comme dit précédemment, les montants projetés tiennent compte le plus possible de la capacité financière de la Ville.

Examen des budgets des Directions

Avant de passer à l'examen du budget direction par direction, et à l'entrée en matière et aux prises de position des groupes, j'aimerais remercier tous les membres de la Commission des finances pour leur travail considérable d'examen des budgets et de préparation de rapports fouillés. Il n'est ni possible ni souhaitable de reprendre les nombreux points soulevés dans les quelque 57 pages de rapports qui ont toutefois permis à la Commission des finances d'avoir une vision la plus juste du budget qui nous est présenté.

Le président: – Je remercie Monsieur le président de la Commission des finances pour son rapport et j'ouvre la discussion liminaire générale.

Discussion générale

M. Claude Mettraux (LE): – Le budget promet une embellie. Lausanne prévoit, en effet, un déficit de Fr. 4,1 millions pour le prochain exercice. Les comptes finaux 2005, avec Fr. 36,1 millions de pertes, ne permettaient pas

d'envisager cet espoir. Le budget 2007 prend en considération l'impact des mesures soutenues en décembre 2003 par LausannEnsemble, qui regroupe les partis radical, libéral et PDC. Mais un retour à un équilibre financier n'est pas encore pour demain! La Ville fait cependant un effort pour retrouver des chiffres plus acceptables.

Si la situation demeure relativement sous contrôle, nous constatons d'emblée un nouvel accroissement des charges du personnel. Une augmentation d'effectifs de 80 unités pour l'ensemble de l'Administration est une des raisons principales de l'augmentation des charges de ce budget, avec les charges supplémentaires de la Caisse de pensions (+1%) et la progression des subventions.

Le groupe LausannEnsemble propose un réexamen des subventions et soutiendra dans sa démarche l'engagement de la Municipalité que chaque subvention soit remise en question à chaque budget.

Le compte des investissements 2007 fait apparaître des dépenses nettes planifiées atteignant Fr. 137,7 millions, soit un excédent de Fr. 37,7 millions. L'insuffisance d'auto-financement s'élève à Fr. 36,1 millions, qui seront couverts par le recours à l'emprunt. La dette de notre cité s'élève à Fr. 2,3 milliards. En effet, il y a quelques années, la Municipalité, toujours dans le souci de réduire la dette, avait fixé un plafond de l'ordre de Fr. 100 millions pour les investissements. Or, pour 2007, la légère embellie de l'économie pourrait inciter à une certaine croissance de ceux-ci, soit de Fr. 10,1 millions. Il semble que l'on n'ait pas la patience d'attendre une véritable confirmation de la reprise et que l'on accentue fortement les dépenses. On croit à nouveau, LausannEnsemble l'a déjà évoqué il y a cinq ans environ lors de l'examen de projets de budgets antérieurs, que parce qu'il y a une légère amélioration, il faut à nouveau surdimensionner les investissements. Certes, ces derniers font marcher l'économie et nos entreprises. Mais à Fr. 100 millions, ils sont déjà conséquents, comparés à ceux du Canton, qui sont de Fr. 200 millions environ. On devrait s'en tenir au plus près des Fr. 100 millions, en raison du surcroît momentané des dépenses d'investissements découlant notamment des chantiers en cours en liaison avec la construction du métro m2 et la nouvelle usine d'incinération des ordures ménagères Tridel. Et accorder plutôt la priorité à la réduction de la dette, qui pèse toujours aussi lourdement sur les générations futures de Lausannois. Actuellement, les charges d'intérêts sont en régression, suite à des renouvellements d'emprunts budgétisés à des taux plus favorables. De surcroît, la hausse des taux d'intérêt prévue pour l'année 2007 devrait nous conduire à une certaine prudence pour ne pas dire à la modestie. Ainsi que l'on peut le constater en situation de haute conjoncture, la Municipalité n'envisage donc pas encore de stratégie financière claire à court terme afin de rembourser la dette et d'assainir la Caisse de pensions.

Un point discuté en Commission des finances, pour lequel un amendement se rapportant au Service du personnel a été

rejeté par 8 non, dont les quatre commissaires de Lausann-Ensemble, 3 oui et 3 abstentions, pourrait bien revenir ce soir, ceci en violation du RPAC modifié en 2003 et approuvé par le Conseil. Sa portée était toutefois de grande envergure, car il proposait de rehausser de Fr. 3 millions le poste Traitements, ainsi que les postes liés pour un montant de Fr. 648'000.–, dans le but de donner à la Municipalité les moyens de réintégrer dans les classes de l'ancien barème de traitement les nouveaux membres de l'Administration engagés depuis l'entrée en vigueur du nouveau système. Nous refuserons aussi l'amendement de Fr. 50'000.– pour la manifestation «En ville sans ma voiture», somme nécessaire à couvrir la coordination de cette manifestation et les frais de celle-ci.

Le groupe LausannEnsemble constate que dans le contexte d'une conjoncture économique dont l'amélioration progressive commence enfin à dégager des effets positifs au niveau de l'emploi, la répercussion sur les produits de recettes fiscales n'est pas encore perceptible. Lausanne ne peut continuer à s'endetter ainsi. Il faut donc analyser les besoins, fixer des priorités, rediscuter des standards de la Ville, examiner rigoureusement l'alourdissement indirectement lié aux prestations sociales, pénalisant sérieusement le budget de fonctionnement de Lausanne, qui ne doit plus être l'aspirateur des personnes en difficulté du canton.

Malgré les efforts de la Municipalité, pour redresser la situation, le résultat du budget de fonctionnement 2007 n'est pas si satisfaisant. La recherche de sources d'allègement devra se poursuivre, car la Municipalité souhaite aussi retrouver au plus vite une notation financière de niveau AA. Tout au long de la législature, nous refuserons tous les préavis proposant des investissements non prévus dans le plan. Eventuellement, nous suggérerons même le report d'un investissement accepté.

En conclusion, au vu de cette situation tout de même favorable pour la Ville, il faut le relever, le groupe Lausann-Ensemble ne proposera aucun amendement visant à modifier le budget. Il l'acceptera tel que présenté par la Municipalité, sans enthousiasme, à la condition expresse qu'il en reste aux résultats actuels, et vous invite à en faire de même, sous réserve qu'aucun amendement ne l'aggrave, en rajoutant ici ou là une subvention ou un montant revenant sur la suppression d'une prestation jugée obsolète ou inutile par la Municipalité. Dans ce dernier cas, il se réserve de sa décision. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Chacun et chacune peut le constater: les finances de la Ville de Lausanne sont saines!

Un rappel toutefois s'impose: le 9 décembre 2003, le Conseil communal avait adopté, dans le cadre de la discussion sur le budget 2004, des mesures d'assainissement proposées par l'Exécutif à majorité rose-verte. Sur les Fr. 35 millions de mesures spéciales destinées à réduire à l'époque le déficit budgétaire, Fr. 15 millions concernaient

de nouvelles recettes (adaptation de taxes et émoluments) et Fr. 13 millions des mesures d'économie touchaient le personnel. Le Syndicat des services publics de la Commune de Lausanne (SSP), ainsi que le groupe POP & Gauche en mouvement au Conseil communal, s'étaient alors opposés avec fermeté à ces mesures, imposées unilatéralement par la Municipalité. Ma collègue Andrea Egli était intervenue dans le débat pour refuser ces mesures d'économies sur le dos du personnel, en affirmant entre autres que – je cite – «A un problème conjoncturel, la Municipalité donne une réponse structurelle»¹. M. Jean-Louis Blanc, conseiller communal radical, président et rapporteur de la Commission permanente des finances à l'époque, avait quant à lui admis dans le débat introductif – je cite – que «pour beaucoup ces mesures ont un effet dans la durée»². Enfin, M. le syndic Daniel Brélaz indiquait pour sa part – je cite – «Il peut être démontré que ce problème budgétaire n'est pas conjoncturel... mais malheureusement hautement structurel»³. La droite de ce Conseil avait alors surenchéri, martelant un discours sur la situation financière effroyable de la Commune. En bref, le malade serait à l'agonie.

Et trois ans après, que doit-on constater? Les finances communales sont saines! Trois ans plus tard, les comptes de la Commune ont pratiquement retrouvé leur équilibre. Si le budget est présenté aujourd'hui avec un excédent de charges, la Municipalité est tout à fait consciente qu'il pourrait très bien finir dans les chiffres noirs. La situation économique de la Ville s'est améliorée (avec un autofinancement de plus de Fr. 100 millions) et les perspectives pour les prochaines années sont plutôt favorables. Non seulement le malade n'est pas mort, mais il a suffi d'une petite embellie pour qu'il retrouve la santé, avec une extrême rapidité. Une première leçon que nous en tirons, c'est qu'il convient de faire preuve d'une méfiance élémentaire à l'égard des chiffres et des pronostics présentés. Il est nécessaire de ce point de vue de s'inspirer de la fameuse boutade de Churchill, qui disait: «Je ne crois qu'aux statistiques que j'ai manipulées moi-même»!

Pour A Gauche Toute!, une première conclusion s'impose donc: plus rien aujourd'hui ne saurait justifier de continuer à demander au personnel d'accepter des sacrifices sur sa rémunération. Nous tenons à souligner que, depuis 1980, en termes réels, le poste Charges de personnel a augmenté au budget de 1,8%, alors même que le poste Biens, services et marchandises, ce que la Commune paie à des tiers, a progressé lui de 3,1%. Dans le budget 2007, le poste Charge de personnel représente un pourcentage des charges inférieur par rapport aux comptes 1980! Et, symptomatique de la politique des caisses vides, la part des impôts sur les revenus de fonctionnement a, quant à elle, diminué fortement, passant de 46,2% en 1980 à 31,2% aujourd'hui. Les estimations faites par l'Exécutif municipal pour les rentrées fiscales 2007 sont extrêmement

¹BCC 2003-2004, T. II (N° 17/I), pp. 652 ss.

²Voir note 1, *supra*.

³Voir note 1, *supra*.

prudentes, voire franchement pessimistes. Ainsi, par exemple, la hausse prévue des revenus des impôts fonciers est estimée à 3,4%, alors même que la bulle immobilière amène une augmentation des prix des immeubles de l'ordre de 20 à 30% depuis deux ans.

Le groupe A Gauche Toute! tient à relever, à l'actif, si j'ose dire, du budget 2007, les 80 postes supplémentaires, prévus en particulier aux Services industriels, aux APEMS et à la petite enfance, la garantie pour les concierges d'un taux d'activité leur permettant de cotiser à la Caisse de pensions et une augmentation de leur salaire, ainsi que le maintien, globalement, du niveau des subventions. Au passif, l'externalisation du Foyer de Cour, transféré à une fondation de droit privé, avec la perte, pour le personnel, de leur statut de fonctionnaire, ainsi que la privatisation des réfectoires dépendants du Service des écoles.

Le groupe A Gauche toute! va déposer un amendement important au budget 2007, impliquant la suppression des deux nouvelles classes inférieures de traitement introduites en 2004. En effet, parmi les mesures structurelles d'assainissement sur le dos du personnel entrées en vigueur en 2004, la réduction du salaire d'engagement déploie tous ses effets négatifs aujourd'hui. A l'époque, la Municipalité prétendait justifier cette mesure structurelle et durable par le fait que le salaire d'engagement, en début de carrière notamment, était plus élevé que dans le privé. Autrement dit, la politique de réduction des coûts salariaux, pratiquée par les employeurs depuis une quinzaine d'années, était devenue la référence pour un Exécutif à majorité rose-verte qui, par ailleurs, affirmait avoir – je cite – la «volonté clairement formulée d'être un employeur exemplaire, poursuivant une politique du personnel respectueuse des acquis sociaux et préoccupée de la qualité du cadre de travail»⁴!

Les personnes engagées dès le 1^{er} janvier 2004 reçoivent donc deux classes salariales en moins et le salaire minimum de chaque classe a été abaissé de trois annuités. Par exemple, une secrétaire est engagée aujourd'hui en classe 21-12 au lieu de 19-12, soit avec un salaire mensuel de Fr. 4323.– au lieu de Fr. 4710.– (– Fr. 387.–) pour la personne engagée au plancher de la classe 21 avant le 1^{er} janvier 2004.

Conséquence de la mesure précitée: dans de nombreux services, des employés de la Commune, exerçant la même fonction et ayant le même niveau de formation et d'expérience que leurs collègues engagés avant 2004, reçoivent un salaire inférieur de plusieurs centaines de francs par mois. D'où une situation d'inégalité de traitement particulièrement choquante, loin d'assurer la «qualité du cadre de travail» que la Municipalité prétend pourtant vouloir favoriser. Certes, en bout de parcours, les récents engagés finiront par atteindre un salaire identique à celui de leurs collègues, puisque les plafonds des classes de traitement n'ont pas été diminués. Encore faudrait-il qu'ils et elles

se voient accorder les promotions leur permettant de passer d'une classe à l'autre, ce qui n'est pas acquis d'avance puisque ces promotions (changements de classe) n'ont rien d'automatique.

Cette inégalité de traitement entre employés d'un même service, d'un même bureau ou d'un même atelier doit être corrigée au plus vite en accordant aux personnes engagées ces deux dernières années les classes manquantes. Il convient de revenir à la situation prévalant avant 2004, en rétablissant immédiatement les anciennes classifications.

Fin octobre, toutes les organisations du personnel de la Ville de Lausanne se sont unies pour mobiliser le personnel autour de la récolte de signatures pour une pétition adressée au Conseil communal qui demandait:

1. la suppression de la mesure d'économie consistant à diminuer de deux classes et de trois annuités la collocation des nouvelles et nouveaux employé-e-s de la Ville de Lausanne depuis le 1^{er} janvier 2004;
2. la modification du Règlement du personnel de l'Administration communale (RPAC) dès le 1^{er} janvier 2007 afin que les futurs employés de l'Administration soient engagés selon la même collocation que leurs collègues engagés avant le 1^{er} janvier 2004;
3. le reclassement des collègues engagés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2006 selon le même principe.

Cette pétition lancée début novembre a permis de récolter, en moins d'un mois, plus de 1200 signatures d'employés de la Ville de Lausanne (sur environ 4000). Elle a été remise à votre Conseil le 4 décembre 2006.

Cet amendement au budget 2007, que nous allons présenter dans le cadre du débat, l'a déjà été en Commission des finances. On a tenté, et vous l'avez entendu tout à l'heure, de lui opposer des arguments formels: notre Conseil ne serait pas compétent! Un tel argument ne tient pas. D'abord, cet amendement est politique. Ce que le Conseil communal a fait en décembre 2003, il peut le défaire en décembre 2006, si telle est sa volonté politique. De surcroît, la Loi sur les communes, comme le Règlement de notre Conseil, constituent une base légale tout à fait claire pour une telle proposition. Seule l'approbation de cet amendement permettra au groupe A Gauche toute! d'adopter ce budget 2007. Dans le cas contraire, nous nous y opposerons. Mais nous espérons bien vous convaincre et, j'en suis sûr, convaincre au moins une majorité de ce Conseil du bien-fondé de notre position! Car ne pas revenir sur une économie faite sur le dos du personnel revient à accepter que soit pérennisée une injustice profonde introduite en 2004 sous la pression du chantage au déficit.

Voilà les raisons pour lesquelles nous vous soumettrons cet amendement.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – Il n'est pas besoin de faire de long discours en présence d'un budget qui

⁴Politique du personnel de la Municipalité de la Ville de Lausanne 1999.

recueille un large consensus, en tout cas chez les membres de la Commission des finances, et qui est des plus équilibrés.

La lecture du rapport du Président de la Commission des finances donne une image conforme du budget 2007. Les services ont suivi le mot d'ordre de l'Exécutif appelant au réalisme, ce qui permet à la Municipalité de présenter un budget de quasi-équilibre entre charges et revenus. Les Verts s'en réjouissent, et même plutôt deux fois qu'une. De plus, les revenus ont été quantifiés de façon plutôt prudente et pourraient encore nous valoir une bonne surprise.

Vu le budget, certains pourraient être tentés de vouloir plus : plus d'économies, plus de dépenses, voire une baisse du barème d'impôt. Les Verts estiment pour leur part que les défis futurs restent importants. La Municipalité en donne un aperçu dans son programme de législature, et les groupes seront certainement tout aussi créatifs. Pour l'heure, le budget offre un vrai et bon équilibre entre mesures de développement et croissance mesurée et durable.

Les Verts acceptent les deux amendements acceptés par la Commission. Même si l'un est éminemment technique, ils diminuent encore l'écart entre charges et revenus. Concernant l'amendement de Fr. 50'000.- pour «En ville sans ma voiture», les Verts ne peuvent que l'approuver. Ils espèrent surtout qu'avec sa participation financière, la Municipalité veillera à ce que la manifestation ne soit pas confinée à un coin de quartier caché à la vue de tous.

En cours de débat, A Gauche Toute! redéposera l'amendement rejeté par la Commission des finances. Le groupe des Verts a beaucoup de mal à suivre la logique qui va à l'encontre d'une décision précédente de ce Conseil. Il le rejettera dans sa très grande majorité.

D'autres amendements n'étant pas connus à ce stade, les Verts se réserveront le droit, cas échéant, de demander une interruption de séance pour se concerter.

En conclusion, c'est à une très grande majorité que les Verts acceptent le budget 2007 et vous recommandent de faire de même.

M. Denis Pache (UDC): – Dans un premier temps, lorsque j'ai pris connaissance de ce budget, j'étais plutôt satisfait: Fr. 4 millions de déficit sur un total de plus de Fr. 1,5 milliard, finalement, ce n'est pas grand-chose, on pourrait même dire que c'est pratiquement équilibré.

Mais en y réfléchissant, et contrairement à M. Dolivo, cette situation m'inquiète. Un petit regard dans le rétroviseur! Au budget 2004, Fr. 45,6 millions de déficit. En 2005, Fr. 42,5 millions. En 2006, Fr. 4,4 millions. Et pour l'année prochaine, un peu plus de Fr. 4 millions. Donc un budget pratiquement similaire à celui de 2006, et pas d'amélioration en vue. Ceci, il faut le souligner, non sans un effort de la Municipalité, qui a certainement fait le maximum pour

nous présenter le meilleur budget possible, tout en restant dans le réalisable. Pour ma part, je leur fais confiance.

Nous nous rendons compte qu'il est de plus en plus difficile d'atteindre l'équilibre et, même si c'est dans des proportions différentes de ces dernières années, nous continuerons donc à nous endetter! Si l'intérêt de la dette diminue malgré qu'elle augmente, ceci grâce à un taux d'intérêt favorable pour le moment et à une gestion rigoureuse des emprunts, cela ne saurait durer indéfiniment. Si nous pouvons être encore tranquilles quelques années, la plupart des emprunts se faisant à taux fixe pour une durée d'environ dix ans, imaginons une hausse d'un demi-point d'intérêt seulement sur Fr. 2 milliards de dettes! Cela fait Fr. 10 millions d'intérêts supplémentaires par année pour le budget!

Dans cette situation, nous ne pouvons qu'encourager la Municipalité à maintenir une politique financière rigoureuse, d'autant plus que certains investissements sont incontournables, notamment ceux liés au m2, au renouvellement du réseau électrique des SI, à la rénovation de la Step, pour n'en citer que quelques-uns. Sans parler d'un nouveau renflouement de la Caisse de pensions annoncé pour 2008 ou 2009.

Au vu de ce qui précède, l'UDC ne souscrira à aucun amendement visant à péjorer le budget. En particulier, nous ne pouvons pas comprendre comment une certaine gauche de ce Conseil, représentée à la Municipalité, peut présenter un amendement de Fr. 3,7 millions environ, visant à reclasser dans des classes supérieures des employés communaux engagés après le 1^{er} janvier 2004. Quant à l'amendement destiné à réintroduire la manifestation «En ville sans ma voiture», nous nous y opposerons également. Même si ce montant n'est pas important, il nous paraît préférable de le consacrer à vouer une attention particulière lors de l'achat de nouveaux véhicules au meilleur niveau technologique ou à celui de la protection de l'environnement. Ces véhicules coûtent légèrement plus cher et nous les préférons à une manifestation supplémentaire qui, de plus, va sûrement réunir surtout des convaincus!

Au vu de ce qui précède, l'UDC, dans un souci de responsabilité collective, acceptera ce budget pour autant qu'il ne soit pas aggravé ce soir. Le cas échéant, nous réservons notre décision.

M. Stéphane Montangero (Soc.): – Je ne ferai pas un long historique ni ne développerai, comme d'autres l'ont fait, des chiffres à tout va. La Commission des finances s'y est suffisamment attelée.

Laissons tomber le suspense: le groupe socialiste votera le budget 2007. Nous saluons le fait qu'il réponde, d'une part, aux besoins de la population et, d'autre part, qu'il soit quasiment à l'équilibre. Et quand je dis cela, j'entends d'un côté des propos catastrophistes et de l'autre des propos totalement enjoliveurs. Nul dans cette salle n'a de don de

voyance et il nous faut savoir raison et prudence garder en la matière.

Ce budget est également la preuve qu'une politique des petits pas paie. Sans coupe à la hache et en évaluant les choix au fur et à mesure, en étant prêt, au besoin, à revenir sur ceux-ci – comme ce fut le cas par exemple pour le financement du télé-réseau il y a un an – c'est le seul chemin possible. Cette politique permet également de maintenir, et surtout de développer, les prestations indispensables à notre collectivité. Par exemple l'appui au logement ou la politique de la petite enfance.

Si les investissements sont importants cette année et le seront aussi les années prochaines, nous constatons avec plaisir que la Municipalité sait opérer des choix. Je ne ferai pas ici le débat sur les amendements, il aura lieu plus tard. Parce qu'il concilie une gestion rigoureuse avec la réponse aux besoins de nos concitoyennes et concitoyens, le groupe socialiste votera le budget 2007. Nous vous invitons à en faire de même.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je remercie tous ceux qui s'apprêtent, quelles que soient les nuances qu'ils y mettent, à soutenir ce budget. A ce stade, mes remarques se concentreront essentiellement sur deux interventions.

Tout d'abord, celle de M. Mettraux. Il est évident que quand on a des charges d'investissements aussi exceptionnelles que le m2 et Tridel, sachant qu'un paquet d'investissements théorique d'environ Fr. 125 millions aboutit en moyenne à Fr. 100 millions nets à la fin, on peut admettre un léger dépassement. Pour éviter, par exemple, de renoncer au remplacement des conduites d'eau qui cassent, aux installations des Services industriels ou à toute rénovation de collège, pendant toute la période où se construisent le métro et Tridel, quelle que soit l'estime que j'ai pour ces deux objets, tout en conservant les priorités. Nous avons par exemple reporté la rénovation de Villamont d'une année. Nous ne pouvons pas aller au-delà de certaines limites au nom du dieu m2 ou du dieu Tridel, si nous ne voulons pas rencontrer de gros problèmes à répétition. C'est pourquoi la Municipalité a prévu une bonne dizaine de millions d'investissements de plus, par rapport aux Fr. 100 millions visés à la fin. Ce chiffre devrait donner, selon les résultats habituels, un peu plus de Fr. 110 millions. Quant aux autres arguments, je remarque qu'un autre représentant de votre groupe a réclamé tout à l'heure une politique culturelle fortement développée, musclée, innovante – et donc beaucoup plus chère⁵. Dans votre déclaration suivante, sur le budget, vous nous dites qu'il ne faut surtout prévoir aucune prestation supplémentaire. Ce qui montre qu'il suffit de deux heures pour changer d'avis! Mais ça fait partie des contradictions que nous avons l'habitude d'entendre certains soirs dans cette maison.

Pour la Caisse de pensions, en revanche, vous avez parfaitement raison. C'est notre principale priorité en matière de

personnel. On peut s'attendre à ce que les efforts nécessaires à son assainissement, durable cette fois, coûtent pour cette deuxième étape, en première approximation, entre Fr. 6 et Fr. 10 millions. L'essentiel devra être assumé par la Ville, parce qu'on ne peut pas augmenter les cotisations au-delà de certaines limites, même dans un partenariat avec les employés. Cela provoquera une aggravation budgétaire de cet ordre de grandeur, qu'il faudra bien trouver ailleurs.

Cela me permet de faire la liaison avec l'intervention de M. Dolivo. Globalement, les efforts déployés par la Municipalité – Prestations 2004 n'était pas directement évoqué au budget, parce que nous n'avions encore que des objectifs – ont atteint ces dernières années quelque Fr. 70 millions. Dans les Fr. 13 millions que vous évoquez, certaines mesures concernant le personnel sont des mesures statistiques et n'ont pas eu d'effets directs sur le personnel, mais je ne veux pas décortiquer la chose. Aujourd'hui, ces effets se déploient, en gros, à hauteur de l'amendement que M^{me} Gilliard a proposé en Commission des finances, et rien de plus. En revanche, si on annulait complètement la mesure, on se retrouverait effectivement, d'ici à une quinzaine d'années, avec une dérive de Fr. 10 à Fr. 15 millions.

Qu'avons-nous fait à l'époque? Nous avons appliqué le plus vieux des principes syndicaux: le respect des droits acquis. Evidemment, ce respect implique que ceux qui sont là conservent leurs droits et que ceux qui n'en ont pas encore n'en acquièrent pas. Cela signifie également que les nouveaux employés, dûment prévenus des conditions de travail et les ayant acceptées, ont été engagés, comme vous l'avez dit, en moyenne deux classes et trois annuités plus bas. Dans un raisonnement syndical, il faut annuler une telle mesure dès le moment où elle existe. Mais comme il faut respecter les droits acquis, le serpent se mord la queue. Résultat: il est strictement impossible de prendre une quelconque mesure en matière de personnel. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Au moment de l'engagement à la Ville, le salaire minimal de nombreuses professions est de Fr. 4000. – environ; il est même légèrement supérieur maintenant, avec l'inflation. A l'époque, nous avons constaté que nous engageons nettement plus haut que dans l'environnement professionnel au sens large. Nous ne sommes pas descendus à ce niveau, mais peut-être d'un tiers en direction de cet environnement.

Néanmoins, le monde évolue, et sur ce point-là, vous avez raison. Nous avons découvert depuis lors que certaines professions ont une telle dynamique qu'ici ou là nos salaires sont inférieurs à ce qui se pratique dans l'univers professionnel. Dans ces cas, nous avons changé la classification. La prochaine étape sera de corriger les salaires d'une partie des employés des SI, non des ouvriers, mais des cadres intermédiaires, où nous sommes maintenant en dessous des montants habituels.

Vous critiquez à juste titre les statisticiens pour appliquer immédiatement le principe que vous attribuez à Churchill. Votre 1,8% d'augmentation moyenne du personnel est

⁵BCC 2006-2007, T. I (N° 8/I), p. 671.

certainement juste, mais les 3,1% de Biens, services et marchandises en plus incluent généreusement le fait que nous vendons cinq fois plus de gaz qu'en 1980. Cela pèse très lourd dans le bilan. Cela dit, ce poste a plutôt stagné dans les années 1990, c'est principalement là que la Municipalité a fait de fortes économies. Mais les ventes des SI ont fortement progressé. Globalement, les chiffres doivent être de cet ordre de grandeur, même si je n'ai pas refait les calculs. Dans les Biens, services et marchandises, on trouve également les garderies, en partie du moins, parce qu'il y a fourniture de prestations. Donc le fait d'avoir développé une forte politique des garderies permet les comparaisons que vous faites, qui sont authentiquement churchilliennes.

Pour le reste, on peut toujours décréter qu'on a tous les droits, que la Municipalité n'a rien à dire, et que le Conseil est souverain. Toute la jurisprudence vaudoise va dans le sens que la gestion du personnel ne peut même pas faire l'objet de motions, à l'exception du RPAC, et la gestion courante du personnel est du ressort du seul Exécutif. Je reviendrai donc quand vous présenterez cet amendement, que la Municipalité refuse, évidemment.

Le président: – Chaque groupe ayant eu l'occasion de donner l'essentiel de sa doctrine, ainsi que la Municipalité par la voix de M. le syndic, nous allons pouvoir aborder ce budget. Nous procéderons de la façon suivante: pour chaque direction concernée, M. le rapporteur nous donnera le résumé de la Commission des finances. Ensuite, nous passerons en revue les différents services les uns après les autres. Si la parole n'est pas demandée, je considérerai lesdits budgets comme acceptés. Si vous avez une proposition d'amendement, n'oubliez pas de vous munir des deux sésames indispensables, le numéro de l'unité budgétaire et le papier sur lequel vous l'avez écrit.

On y va. Nous commençons par Administration générale et finances. Vous avez la parole, Monsieur Bonnard.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Rapport de M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Aucun changement structurel n'est venu compliquer la lecture du budget de cette direction. La sous-commission, formée de M^{me} Isabelle Truan, rapportrice, de M. Marc Dunant et de moi-même, a pu examiner le budget de la Direction, qui représente le 18,13% des charges et le 36,4% des revenus.

Je vous annonce un scoop! Un point discuté et pour lequel un amendement a été voté se rapportait au Service du personnel. Sa portée était toutefois de plus grande envergure car il propose de rehausser de Fr. 3'000'000.– le poste 301 (traitements), ainsi que les postes liés (303, 304 et 305), pour un montant de Fr. 648'000.–. Le but est de donner à la Municipalité les moyens de reloger dans les classes de l'ancien barème de traitement les nouveaux membres de

l'Administration, engagés depuis l'entrée en vigueur du nouveau barème, ceci en violation du RPAC modifié en 2003 et approuvé par le Conseil. Cette proposition, qui va revenir ce soir, a été rejetée par 8 non, 3 oui, et 3 abstentions.

Mis à part ce point, le budget de cette Direction n'a pas fait l'objet de modification ou d'observation, et la Commission l'a accepté par 12 oui et une abstention.

Le président: – Merci.

100 Autorités

110 Secrétariat municipal

120 Service du personnel

Discussion

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – Comme trois personnes vous l'ont déjà expliqué, je dépose au point 1200 Service du personnel un amendement de quelque Fr. 3'600'000.–. Cette somme correspond à l'évaluation du montant nécessaire pour reloger dans leur classe d'origine les employés communaux engagés après le 1.1.2004.

Amendement

1200 Service du personnel

301	6'543'300	(+ 3'000'000)
303	393'000	(+ 180'000)
304	1'001'300	(+ 444'000)
305	4'510'000	(+ 60'000)

Ces montants sont une évaluation. Ils sont portés sur le compte du Service du personnel, mais ne lui sont pas exclusivement destinés. Ils devraient permettre de reloger dans leur classe d'« origine » les personnes entrées au service de la Commune à partir du 1.1.2004 ainsi que l'engagement, dès le 1.1.2007, des futurs employés de l'Administration selon la même collocation que leurs collègues engagés jusqu'au 31.12.2003.

Le POP & Gauche en Mouvement a été le seul groupe, lors du débat du budget 2004, à s'opposer totalement à ces décisions. Nous n'avons jamais changé d'avis. Nous avons, à chaque budget suivant, rappelé que nous étions opposés à une mesure structurelle, qui fait peser sur le personnel une partie importante du retour à l'équilibre financier de la Commune. Vous ne serez donc pas surpris par cet amendement qui, en application des conseils techniques aimablement fournis par Monsieur le syndic, porte sur le seul Service du personnel – évidemment sans que la totalité de la somme lui soit destinée.

Pour nous, c'est un amendement éminemment politique, un choix quant à la répartition des ressources. Beaucoup de

gens, je suis sûre, seront d'accord avec moi: le fameux TINA de M^{me} Thatcher (*There Is No Alternative*) n'est pas vrai. Il est possible de faire d'autres choix que, par exemple, celui de la Municipalité d'alors. C'était un choix fondamentalement politique de faire porter des économies structurelles sur les gens qui travaillent au service du public, au lieu de chercher des ressources ailleurs, autrement.

L'économie, au fond, c'est la question du partage. Devant le gâteau à partager (je prends intentionnellement une métaphore pâtissière!), c'est-à-dire les richesses produites par le travail, et exclusivement par le travail – car les services bancaires ou boursiers n'ont jamais produit aucune richesse – les seules questions pertinentes sont: qui tient le couteau? Qui découpe les parts? Qui se sert en premier? Qui laisse combien à qui? A l'évidence, ce ne sont pas les couches populaires et les classes moyennes inférieures constituant l'essentiel du personnel communal qui tiennent le couteau!

Je suis convaincue qu'une bonne partie du Conseil d'alors, en 2003, et notamment les élus socialistes réticents à la totalité du train de mesures municipales, n'ont pas vu que ce qui se passait était grave pour le personnel de la Ville. Pour les nouveaux entrants dans les classes 27 à 13, plus précisément, dans lesquelles on retrouve deux tiers du personnel: des nettoyeuses aux assistants sociaux, des employés de bureau aux agents de police, des aides de toutes sortes (machinistes, dessinateurs, magasiniers, opérateurs, etc.) aux analystes programmeurs sans CFC, des bibliothécaires aux huissiers, des maîtres d'apprentissage aux sapeurs-pompiers. La classe 16 est la plus remplie, on y trouve 462 employés en octobre 2006, soit 10% de l'ensemble du personnel. Les salaires en classe 16 correspondent à Fr. 4794.– brut par mois, au minimum, et à Fr. 6189.– au maximum. En général, on peut dire aussi que 58% environ des employés de la Ville sont en dessous du salaire moyen brut suisse, qui est de Fr. 5410.–.

Je vais vous donner des exemples sur ce que les gens gagnent. Nous avons fait des calculs précis. Une bibliothécaire, par exemple, peut être colloquée aujourd'hui en classe 19 à 15. Cela signifie qu'au bas de la classe 15, la plus élevée qu'elle peut atteindre, elle gagne Fr. 4860.– brut par mois, plus environ Fr. 125.– d'allocation de résidence. Déductions faites, son salaire net est environ de Fr. 4460.–, avec l'allocation familiale, si on pense que c'est une femme seule avec un enfant. Sans pension alimentaire, ce sont des choses qui arrivent. Comment vit-elle? Prenons exclusivement les charges fixes: un loyer de Fr. 1500.–, Fr. 380.– de caisse maladie pour elle et Fr. 100.– pour sa fille, Fr. 1000.– de nourriture et autres frais de ménage (mère et fille mangent à l'extérieur à midi), Fr. 236.– pour les taxes TV, le téléphone, les SI, Fr. 210.– d'impôts et Fr. 58.– d'abonnement de bus. Soit un total de charges fixes de Fr. 3484.–. Il lui reste pour se divertir, partir en vacances, faire des économies, acheter des vêtements, Fr. 976.–. Byzance!

Un ouvrier sans CFC est colloqué en classes 25 à 17. Admettons qu'il soit au haut de la classe 17, parce qu'il a des années d'expérience. Il gagne Fr. 5948.– brut + Fr. 110.– d'allocation de résidence. C'est Byzance! Mais avec une épouse qui ne travaille pas et deux enfants, comment vit-il? Après déductions, son salaire se monte à Fr. 5594.– net, allocations familiales comprises. Il a un loyer de Fr. 1800.–, des primes d'assurance maladie pour Fr. 1130.– pour toute la famille, Fr. 1500.– de nourriture et d'entretien du ménage, Fr. 236.– pour le téléphone, les taxes TV et les SI, Fr. 375.– d'impôts et Fr. 116.– de transports publics. Solde du budget après paiement des charges fixes: Fr. 437.–. Cette famille ne s'est pas encore achetée de vêtements, n'a jamais eu de rhume, n'a pas payé de franchise maladie, n'est pas partie en vacances, n'a pas offert de cadeau au grand-père, ne fume pas, n'a pas de chien ni de hamster à nourrir, etc. Mirobolant?

Nous n'avons pas pris les exemples les plus bas, pour ne pas nous faire taxer de «populisme»... Nous avons pris des exemples d'employés moyens, qui gagnent correctement leur vie. Ce sur quoi nous voudrions attirer l'attention, c'est que si les chiffres bruts paraissent extraordinaires, élevés, dans la réalité, après les déductions normales et une fois toutes les charges payées, il ne reste pas lourd. Pas de quoi faire des folies! Parce que le coût de la vie a énormément augmenté ces dernières années, surtout à cause des loyers et des primes de caisse maladie, cette «inflation cachée». Dans ces conditions, comment faire des économies? Pire: comment ne pas s'endetter?

Au Conseil communal, une bonne partie des élus (mais pas tous, c'est vrai) provient de la classe moyenne supérieure, et beaucoup touchent des salaires de cadres. Beaucoup de gens, ici, croient très sincèrement défendre l'intérêt général. Hélas, ils défendent, en fait, l'intérêt de leur couche sociale, parce qu'ils y vivent et que c'est leur horizon social pratique... Bref, les conditions de vie de la plupart des conseillers communaux (et j'en fais partie) n'ont rien à voir avec celles de plus de 50% du personnel communal. Je ne dis pas que c'est mal, je dis que cela entraîne une vision limitée des réalités sociales... Et que ça influence, tout normalement, les positions politiques.

Voilà pourquoi nous défendrons par tous les moyens possibles la réinstauration des employés de la Commune dans leur collocation d'origine – ce que M. le syndic appelle «la défense des acquis». Mais n'oublions pas qui tient le couteau et qui découpe le gâteau: ce ne sont pas des acquis, preuve en est qu'il faut se battre pour récupérer ce qui fut considéré, avant les pressions généralisées pour faire baisser le coût du travail (dont le chômage fait partie), comme une juste rétribution du travail fourni.

Voilà pourquoi aussi, nous espérons que tous ceux qui ont à cœur de défendre vraiment les intérêts de la majorité, et pas seulement de quelques-uns, soutiendront cet amendement.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Churchill a encore frappé! (*Légers rires.*) C'est vrai que nous n'avons pas, à la Ville, de banquiers, de cadres bancaires ou certaines de ces professions très bien rémunérées. Nous employons beaucoup d'ouvriers et de gens qui ne se trouvent pas dans les classes les mieux rémunérées de la société – même s'ils sont souvent mieux payés à Lausanne qu'ailleurs. Dans ces conditions, il n'est pas absolument étonnant que, comme dit M^{me} Gilliard – je n'ai pas fait la vérification, mais j'admets que je peux la croire – 58% de nos salariés soient en dessous du salaire suisse moyen. Précisément, plus de deux tiers de nos postes correspondent à des professions payées en dessous de la moyenne suisse.

Ensuite, je voudrais également relever quelques contradictions à l'horizon, dans ce qui est observé. Je comprends les cas que décrit M^{me} Gilliard. Mais alors, comment expliquer que, chaque année, le nombre d'employés qui trouvent les moyens d'habiter hors Lausanne grandit? Ils sont 53% maintenant. Cela représente pratiquement les deux tiers des employés engagés depuis 2003! En habitant hors de Lausanne, ils perdent une annuité. En effet, depuis lors, nous accordons une annuité d'indemnité de résidence à ceux qui prennent la peine d'habiter Lausanne. Je sais que ce n'est pas toujours facile de trouver des logements, mais je sais aussi que c'est une tendance lourde. Et vaguement contradictoire.

Nous allons bientôt vous proposer, par comparaison avec le Canton, une revalorisation de certains postes dans le secteur de la police, qui coûteront environ Fr. 2 à 3 millions à terme. Mais dans ce corps de métier, ils sont 30% à travailler à Lausanne. Depuis que nous avons ouvert les vannes, on est beaucoup plus tranquille d'habiter dans son village d'origine plutôt qu'au milieu des problèmes urbains. De ce point de vue, si leur situation matérielle était aussi grave, il ne leur serait pas possible de prendre non seulement une location mais aussi, souvent, une villa jumelle pour vivre dans leur village.

On peut évidemment faire une description toute noire – c'est ce qu'a fait M^{me} Gilliard – et on pourrait aussi tout peindre en rose. C'est ce que certains me reprocheront de commencer à faire, mais c'est la vérité, qui, comme d'habitude, est quelque part entre les deux. Il n'en reste pas moins que ces mesures n'ont pas empêché deux tiers des nouveaux employés d'habiter dans d'autres communes. Ce qui signifie que nous n'avons même pas le quota régional qui habite Lausanne. Normalement, environ la moitié des employés devrait y habiter. Souvent, en habitant à 10, 20 ou 30 kilomètres, ils ont des charges de transport. Ce qui nécessite, probablement, de posséder une voiture. Si c'était à ce point mauvais, je doute que cela se produirait comme ça.

Maintenant, sur le fond. Si, comme M^{me} Gilliard le propose, on voulait remédier fortement à la situation, c'est-à-dire arriver à la moyenne suisse malgré que nous employons principalement des gens dans des professions

un peu moins payées que cette moyenne, il nous faudrait probablement ajouter une quarantaine de millions de francs. Et pas trois. C'est ce qui serait nécessaire pour atteindre la moyenne suisse – qui tient compte des banquiers et de tous ceux dont j'ai parlé – y compris ceux qui sont là depuis longtemps...

Alors je fais un *deal*. Le jour où M^{me} Gilliard convainc la population lausannoise d'augmenter les impôts de quatre points, moi je rapporte les mesures du RPAC 2003! (*Rires.*)

M. Grégoire Junod (Soc.): – J'aimerais intervenir sur un aspect un peu problématique de cet amendement, apparemment généreux: les effets de bord. Je m'appuie pour cela sur des exemples, M^{me} Gilliard en a donné quelques-uns tout à l'heure. Accepter cet amendement, qui coûterait Fr. 3,5 millions à la Commune, c'est augmenter les salaires d'environ Fr. 100.– par mois pour celles et ceux qui se trouvent aujourd'hui au bas de l'échelle de la classe des fonctions communales. Pour quelqu'un qui se trouverait autour de la classe 10, cela représenterait à peu près Fr. 500.– en plus par mois. Pour quelqu'un, enfin, qui se trouverait en haut de l'échelle communale, c'est Fr. 1000.– de plus par mois. Cet amendement, généreux en apparence, à des effets de bord qui ne sont pas judicieux. Aujourd'hui, si nous voulons agir sur les salaires, en particulier sur les bas salaires, il ne faut pas le faire de cette manière. Il faut au contraire procéder de manière ciblée, afin de réduire les écarts salariaux à la Commune. Un amendement de ce type, au contraire, contribue à les accroître. Ce n'est pas la solution que nous pouvons défendre aujourd'hui.

A l'époque, lors de la création des deux nouvelles classes et l'engagement des fonctionnaires plus bas qu'ils ne l'étaient auparavant, le groupe socialiste avait combattu cette proposition pour les bas salaires. Nous nous étions opposés à la création des classes 26 et 27 afin que le salaire à l'engagement de la Ville de Lausanne ne soit pas diminué. Le Conseil communal n'avait alors pas trouvé de majorité pour soutenir cet amendement. Aujourd'hui aussi, nous sommes soucieux d'améliorer le sort des personnes qui se trouvent au bas de l'échelle. Mais pas avec un amendement qui profitera essentiellement aux hauts revenus de la Commune. C'est là que votre proposition me paraît problématique.

Ensuite, je donnerai un autre exemple où il y a urgence et où il est absolument important d'agir. C'est la Caisse de pensions. Aujourd'hui, la Ville a accepté de prendre à sa charge une partie importante de l'assainissement de la Caisse de pensions. Toutefois, le personnel communal, et en particulier les bas salaires, a fait des sacrifices importants en matière de préretraites. Il est toujours plus facile de prendre une préretraite lorsqu'on a un revenu très confortable que lorsqu'on a un bas revenu. Nous étions intervenus à l'époque, dans le cadre du préavis sur l'assainissement de la Caisse de pensions, pour exiger de la Municipalité que d'ici à fin 2008, en concertation avec les

syndicats de la fonction publique, elle présente une solution afin de faciliter les préretraites du personnel qui gagne peu ou qui travaille dans les professions pénibles. Nous attendons une réponse et si on souhaite agir sur les conditions de travail et de salaire du personnel qui se trouve au bas de l'échelle, il est plus judicieux d'agir de la sorte que par un amendement qui profitera davantage aux hauts revenus – Fr. 1000.– par mois pour ceux qui sont engagés tout en haut (je reconnais que ce sont des cas exceptionnels), mais Fr. 500.– pour des gens en classe 10 ou 8 – et Fr. 100.– pour ceux qui sont en bas de l'échelle. C'est pourquoi je ne me prononcerai pas sur la question juridique, mais je pense que l'amendement apparemment généreux est problématique par ses effets de bord.

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – Très brièvement: je suis très sensible aux arguments de M. Junod sur les effets de bord pour les hauts salaires. Mais une somme au budget étant une autorisation de dépenser et pas une obligation, la Municipalité, sûrement très judicieuse et très sage, pourrait tout à fait se contenter de corriger les bas salaires, par exemple jusqu'à la classe 13. En effet, ce sont ceux-là que je considérais.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – L'UDC, ça ne vous surprendra pas, souhaite s'inscrire contre cette proposition. Les comptes publics, ce sont certes des dépenses, mais ce sont aussi des recettes. En 2003, Fr. 120 millions de déficit, en 2004, Fr. 40 millions de déficit, en 2005, Fr. 35 millions de déficit. Cumulés, nous avons Fr. 195 millions de déficit sur les trois dernières années comptables. On nous annonce également un léger déficit pour 2006. Notre dette communale est de Fr. 2,3 milliards, soit Fr. 17'000.– par habitant, y compris ceux qui ne paient pas d'impôt. L'UDC dit stop! Fr. 3,6 millions supplémentaires de charges, de traitements, même s'il s'agit d'une relocalisation, nous ne sommes pas d'accord. M^{me} Gilliard a dit qu'il y avait un gâteau, qu'elle souhaitait mieux découper ce gâteau. Madame Gilliard, il faudrait d'abord savoir comment nous le payons, ce gâteau! Sur ce plan, vous ne vous posez pas beaucoup de questions, du côté des populistes! Aujourd'hui, il faut être clair: nous n'avons pas les moyens d'engager des dépenses supplémentaires. Si ce Conseil communal devait donner suite à cette proposition, l'UDC refuserait le budget.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE): – Je crois que nous avons un petit problème d'ordre juridique. Il pourrait d'ailleurs mettre tout le monde d'accord. Pas dans le sens qui conviendra à tout le monde, mais quand même.

Nous ne sommes pas, selon la Loi sur les communes, habilités à prendre des décisions dans un domaine qui ne relève pas de notre compétence. Or je crois savoir – M. le syndic me corrigera – que la gestion du personnel, notamment les classes de traitement, ne relève pas de notre compétence, mais est exclusivement objet de compétence de la Municipalité. Donc cet amendement ne relève pas de notre Conseil. S'il devait être maintenu par A Gauche Toute! et d'autres, je vous inviterai, au nom d'une large majorité de

LausannEnsemble – j'ose le croire en tout cas – à rejeter cet amendement. J'espère que ce raisonnement est sain. Il est en trois parties et j'espère que ce n'est pas un sophisme.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Problème de compétences... Il y a d'abord un principe général. Une autorité politique qui a pris une décision a la compétence, évidemment, de revenir sur celle-ci. C'est un principe politique, un problème général de fonctionnement des instances, sur les plans communal, cantonal et fédéral. Venons-en à la compétence précise de notre Conseil. Madame de Meuron, je sais que cet argument a été avancé en Commission des finances. Je rappelle qu'à l'article 4 de la Loi sur les communes – art. 4, al. 1, chiffre 9 – «le Conseil communal délibère sur le statut des fonctionnaires communaux et la base de leur rémunération». Si l'échelle de traitement n'est pas la base de la rémunération, je ne vois pas de quoi il s'agit! Ce point est repris dans le Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL), à l'article 17, chiffre 11, où on lit la même formule: «Le Conseil délibère sur le statut des fonctionnaires communaux et la base de leur rémunération.» D'ailleurs, c'est absolument normal. Ensuite, la collocation en classes, la définition de celles-ci, quelle fonction va dans quelle classe, etc., est d'ordre municipal. Mais la base de la rémunération, c'est-à-dire l'échelle de traitement, est de la compétence du Conseil communal. Sinon, on ne comprendrait pas pourquoi, dans le cadre du débat budgétaire de 2003, le Conseil communal a ajouté ces deux classes, ce qui était sa volonté politique, ni pourquoi il ne pourrait pas les supprimer aujourd'hui. Il s'agit d'une mauvaise polémique. On peut être opposé à cet amendement pour d'autres raisons, ce qui me paraît faux, mais relève de la divergence d'opinion.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je ne ferai pas l'injure à un bon juriste comme M. Dolivo de penser qu'il ne fait pas la différence entre un règlement adopté par le Conseil communal et une procédure budgétaire. En 2003, pour obtenir ces modifications, la Municipalité a dû venir devant le Conseil communal pour créer, d'une part, les onze échelons dans le RPAC et, d'autre part, les classes 27 et 26, auxquelles M. Junod s'était à l'époque opposé, mais pas aux onze échelons. Cette base réglementaire maintenant existe. M. Dolivo a parfaitement raison de dire que le Conseil communal accepte la base de la rémunération, par le RPAC. La Municipalité respecte pleinement cette base et y est liée. En revanche, dans la procédure budgétaire, on n'aligne pas, en principe, les noix, les cacahuètes et les tromblons. Nous sommes là dans une pure compétence municipale et, sur ce point, M^{me} de Meuron a raison. Il n'en reste pas moins que j'ai toujours préféré un vote du Conseil à douze heures de débat juridique pour déterminer si on a le droit ou non de déposer un amendement.

Le président: – Nous n'en sommes qu'à la onzième heure... La parole est-elle encore demandée? Cela ne semble pas être le cas. Je vais donc vous soumettre cet amendement et pour vous rafraîchir la mémoire, vous le relire:

*Amendement***1201 Service du personnel**

301	6'543'300	(+ 3'000'000)
303	393'000	(+ 180'000)
304	1'001'300	(+ 444'000)
305	4'510'000	(+ 60'000)

Ces montants sont une évaluation. Ils sont portés sur le compte du Service du personnel, mais ne lui sont pas exclusivement destinés. Ils devraient permettre de recollecter dans leur classe d'« origine » les personnes entrées au service de la Commune à partir du 1.1.2004 ainsi que l'engagement, dès le 1.1.2007, des futurs employés de l'Administration selon la même collocation que leurs collègues engagés jusqu'au 31.12.2003.

Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec cet amendement le manifestent par un lever de main. Bien. Contre? Merci. Abstentions? Avec quelques abstentions, vous avez massivement rejeté cet amendement.

Nous poursuivons notre discussion et en arrivons à la page 34, ligne 1700, Service de l'information.

1700 Service de l'information

(Long silence.) Monsieur le Syndic, veuillez m'excuser, j'ai tourné deux pages à la fois, n'y voyez aucune mauvaise intention de ma part. Alors page 32, poste 1300.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

Discussion pas demandée.

1500 Service d'organisation et d'informatique**160 Service juridique****1700 Service de l'information****1800 Service de la révision****1900 Service financier**

J'ouvre une discussion générale sur cette première direction, AGF. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Je vous fais voter cette première direction. Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec le budget de cette direction le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Abstentions? Avec quelques voix contre et aucune abstention, ce budget est accepté.

Nous passons à la deuxième direction et je donne la parole à M. le président-rapporteur de la Commission.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS**Rapport de M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur:**

– La sous-commission, formée de MM. Fabrice Ghelfi (rapporteur) et Claude Mettraux, a examiné le budget de la direction nouvellement nommée Sécurité publique et Sports, qui se retrouve dans une configuration proche de celle de 2001. Les modifications structurelles consistent dans le rattachement d'un nouveau service. Les charges et revenus représentent respectivement 9,7% et 4,5% du budget.

La Commission des finances n'a pas de modification à proposer, mais demeure plutôt surprise d'apprendre que la toiture de Centre funéraire de Montoie, examinée récemment par un expert la trouvant enfin en bon état, doit de nouveau être réparée d'urgence et qu'une dépense non prévue de quelque Fr. 80'000.– est déjà annoncée!

Il n'y a pas d'autres remarques sur cette direction dont le budget est accepté à l'unanimité de la Commission.

Le président: – Bien. Nous commençons poste après poste, page 43.

200 Service administratif**2101 Service des sports****220 Service de la police du commerce****2300 Service du contrôle des habitants****2400 Corps de police****250 Service de secours et d'incendie**

J'ouvre une discussion générale récapitulative sur cette direction. La parole n'est pas demandée. Je vous fais voter le budget de Sécurité publique et Sports. Celles et ceux qui acceptent le budget le manifestent par un lever de main. Merci. Contre? Personne. Abstentions? Quelques abstentions. C'est donc à une écrasante majorité que vous avez accepté le budget de cette direction.

Nous passons à Culture, Logement et Patrimoine, page 59. Monsieur Bonnard, vous avez la parole.

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE**Rapport de M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur:**

– Cette direction a subi quelques modifications structurelles avec le départ du Service des sports et la fusion, en un seul service baptisé Service du logement et des gérances, de l'ancien Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement, auparavant à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, et du Service des gérances. Le budget de cette direction qui représente 7,6% des charges et 3,8% des revenus de la Ville, a été examiné en sous-

commission par M^{me} Diane Gilliard et M. Giampiero Trezzini, rapporteur.

Comme son nom l'indique, cette direction est en charge de la gestion de l'ensemble du patrimoine de la Commune. Y font exception les bâtiments scolaires et les immeubles d'exploitation des Services industriels. Toutefois, il n'est pas simple pour la Commission des finances d'évaluer l'étendue du patrimoine et de le situer. Après en avoir délibéré et l'avoir voté, la Commission des finances soutient, par 6 oui, 2 non et 4 abstentions, le vœu d'avoir une vue d'ensemble (selon une forme à définir) des propriétés de la Ville. Si cette remarque est venue à propos des dix domaines et de la centaine d'exploitations, totalisant 712 ha de terre, elle est aussi valable pour les parcelles sur la commune de Lausanne et ses proches environs.

La Commission des finances a examiné les subventions. Un rappel du mode d'attribution nous a été présenté. Selon une pratique bien rodée en Municipalité, les attributions de subvention viennent après qu'un projet jugé intéressant a pu faire ses preuves en fonctionnant tout d'abord sur un budget prélevé dans une enveloppe appelée «casuel». Suite à cette période d'essai, la subvention est inscrite au budget et un document décrivant chaque subvention est préparé. Chacune est remise en question à chaque budget: les allocations ne peuvent être mises en réserve pour plus de 5% du montant de la subvention et les réserves totales ne pourront en aucun cas dépasser 10% de la subvention de l'année précédente. Pour la bonne marche de son travail, la Commission des finances a regretté de ne pas avoir en main l'ensemble des fiches décrivant chaque subvention. La copie numérique de ces documents nous serait en effet plus utile en octobre qu'en janvier. Puisse l'Administration nous entendre pour le prochain budget!

Pour le reste, aucune remarque n'a été formulée, et c'est à l'unanimité que la Commission des finances a accepté le budget de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine.

Le président: – Nous passons en revue les différents postes de cette direction.

320 Service des forêts, domaines et vignobles

330 Service du logement et des gérances

3600 Service de la culture

3700 Bibliothèque municipale

J'ouvre une discussion générale relative à cette direction. La parole n'est pas demandée. Dans la foulée, je vous fais voter le budget de Culture, Logement et Patrimoine: celles et ceux qui se déclarent d'accord, un lever de main! Merci. Contre? Aucune opposition. Abstentions? Une abstention. Deux, pardon, le double de ce que j'ai vu! Cette direction est acceptée dans son budget.

Nous passons à Travaux. Monsieur le président-rapporteur, vous avez la parole.

4. TRAVAUX

Rapport de M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Non modifiée dans son organisation, cette direction propose un budget représentant 12,7% des charges et 9,9% des revenus de la Commune. Il a été examiné en sous-commission par M^{me} Nicole Graber et M. Stéphane Montangero, rapporteur.

La sous-commission propose de rétablir, grâce à un budget de Fr. 50'000.–, un appui logistique à la manifestation «En ville sans ma voiture», que la Commune a soutenue précédemment. Il est rappelé que cette manifestation était subventionnée à hauteur de Fr. 80'000.– et que l'on constate, au niveau européen, un impact moindre de ce genre d'événement par rapport à des actions s'étendant sur une plus longue période. Toutefois, la nécessité d'une manifestation à symbolique forte, organisée en collaboration avec les associations soutenant la démarche, l'a emporté. C'est par 9 oui et 5 non que la Commission des finances vous propose un amendement à la rubrique 4300.319. J'en donne lecture?

Le président: – (*Sotto voce.*) C'est le premier poste? Non? Alors non.

Rapport de M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission des finances a accepté le budget amendé par 11 oui et 2 abstentions et vous propose de faire de même.

Le président: – Nous nous prononcerons sur votre amendement le moment venu.

Nous commençons service par service.

4100 Service du cadastre

4201 Service des routes et de la mobilité

4300 Service d'urbanisme

Monsieur le président-rapporteur, vous avez la parole.

M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Je précise que ce n'est pas mon amendement, mais notre amendement, celui de la Commission des finances.

Amendement de la Commission des finances

Rubrique 4300.319

Adjonction de Fr. 50'000.– pour la manifestation «En ville sans ma voiture», somme nécessaire à couvrir la coordination de cette manifestation et les frais de celle-ci.

Le président : – Je mets cette proposition d’amendement en discussion.

Discussion

M. Stéphane Montangero (Soc.) : – Cet amendement a été déposé au sein de la Commission des finances parce que c’est un geste symbolique. C’est un geste important, qu’attendent bon nombre d’associations. Je déclare mes intérêts : je suis membre du comité du WWF Section Vaud, qui co-organisait cette manifestation jusqu’à présent. Il est important que ce petit geste – parce que Fr. 50’000.– sur un budget de Fr. 1,5 milliard, c’est un petit geste – puisse impulser une dynamique à tout un mouvement associatif, à de nombreux citoyens et citoyennes qui ont envie de célébrer cette journée. Ce petit geste, c’est le vote de cet amendement, et je vous invite à le faire.

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Je me permets de prendre la parole puisque Adèle Thorens et moi-même sommes intervenues plusieurs fois à cette tribune au sujet du 22 septembre. Je vous invite à voter l’amendement de la Commission des finances pour soutenir la journée «En ville sans ma voiture», qui a lieu à cette date. Comme l’a dit Stéphane Montangero, c’est une journée symbolique importante, c’est l’occasion de réfléchir sur la mobilité à Lausanne. A ce propos, je me permets de citer quelques chiffres. Il y a encore des progrès à faire à Lausanne puisque environ 50% des trajets s’y font en voiture. Dans les autres agglomérations suisses, les grandes agglomérations suisses allemandes notamment, Berne, Bâle, Zurich, les trajets en voiture ne représentent qu’un tiers environ de la part modale totale. Lausanne doit encore travailler pour améliorer cette part.

Petit historique : de 2000 à 2003, la Ville avait organisé des journées «En ville sans ma voiture». En 2004, les associations ont pris le relais et, en 2005 et 2006, il ne s’est quasiment rien fait. Il y avait des restrictions budgétaires. Mais là, je crois que ce n’est plus aux associations de porter cette journée et que cet amendement est bienvenu pour marquer le coup.

M^{me} Adèle Thorens (Les Verts) : – Bien entendu, le groupe des Verts va soutenir cet amendement avec grand plaisir. Deux remarques complémentaires à ce qu’a dit M^{me} Germond. Cette somme de Fr. 50’000. – est plus modeste que le montant initial supprimé du budget il y a quelques années. C’est une bonne chose, parce que nous avons essayé de montrer, avec les associations, que cette manifestation n’avait pas besoin de coûter très cher, qu’il était très possible de l’organiser avec une somme moindre. Deuxièmement, ces Fr. 50’000. – sont de l’argent investi, aussi, comme mesure d’accompagnement du m2. C’est une chose de mettre en place de grosses infrastructures dans notre ville, mais il faut également les accompagner en expliquant à la population pourquoi il faut changer d’habitudes.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Je ris. Je ris ! Vous voulez faire quoi, de ces Fr. 50’000.– ? J’ai entendu que vous voulez faire de la coordination. Nous la faisons déjà. Donc si vous nous donnez Fr. 50’000.–, c’est un droit à la dépense. Pour coordonner. Je prends note. C’est pour cela et pour rien d’autre. Nous le faisons déjà, donc nous ne les dépenserons pas. Je suis très clair. Nous mettons le domaine public à disposition des associations pour cette journée du 22 septembre, voire plus si les gens veulent en faire plus. Nous mettons notre Administration à disposition. Nous ne voulons pas vendre des kebabs sur le domaine public, d’accord ? Parce que c’est ça, en fin de compte, cette fête. Rappelez-vous qu’en 2003, une grande partie des dépenses était vouée à l’animation des familles.

Ce que nous demandons, c’est une véritable coordination avec l’Etat et peut-être avec la Suisse romande. Lausanne, sur ce plan, a joué un rôle novateur, puisque c’est elle qui a incité à cela. La coordination active dans les villes du Grand-Lausanne ? Quasiment zéro. La demande au Canton ? Ils ont joué tout seuls dans leur coin et ils ont fait un petit prix avec Genève. Nous sommes demandeurs, rien ne se passe. Nous avons mis le domaine public plusieurs années de suite, notamment l’année dernière, à disposition des associations qui le demandaient. Nous étions même prêts à fermer l’avenue de Beaulieu. Parce qu’on ne vous donnait pas d’argent – finalement c’est de cela qu’il s’agit – vous avez dit : «On ne vient pas.» Mais c’est quoi, ces façons de faire ? C’est une drôle de méthode ! On n’est pas à la quête ici ! C’est de l’argent public, Mesdames, Messieurs !

(Quelques voix dans la salle s’exclament : «Bravo!» Applaudissements.)

(Brouhaha.)

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Je n’avais pas prévu d’intervenir, mais les propos un peu crispés du directeur des Travaux m’y obligent. Je constate, une fois de plus, que quand un municipal veut justifier pourquoi rien ne se fait dans sa ville, il dit que c’est le Canton. Et réciproquement, je vous rassure. Je suis bien placé pour le savoir, puisque le responsable du Département des infrastructures appartient au même mouvement que moi. Mais ce n’est pas avec ce genre de remarques qu’on va construire une ville où il fait bon vivre, où les gens découvrent un autre type de mobilité que la seule voiture. Je suis surpris qu’un municipal qui affirme agir dans le domaine de l’écologie, être proche des mouvements pour l’environnement, fasse tout d’un coup une petite crise et prétende que ce n’est pas possible de trouver un modeste subventionnement pour une journée qui glorifie la mobilité douce et donc l’écologie. Je trouve cela déplorable et je ne peux que vous inviter à soutenir l’amendement proposé.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – J’aimerais simplement demander à Monsieur le syndic si les propos musclés

que nous venons d'entendre sont bien l'expression de l'avis de la Municipalité.

(Eclats de rires.)

M. Daniel Brélaz, syndic: – La Municipalité n'a pas délégué explicitement de cet objet.

(Brouhaha.)

M^{me} Nicole Grin (LE): – M. Olivier Français vient de vous dire qu'il n'avait pas besoin de cet argent puisque le but auquel vous le destinez est déjà rempli. Je ne vois pas pourquoi vous vous obstenez. Je vous invite à refuser cet amendement.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Très brièvement. Je demande à ce Conseil d'être réaliste. Il ne nous appartient pas de dépenser de l'argent public simplement pour faire la promotion de certains partis politiques. Parce que c'est bien ce qu'on nous propose (...*protestations de la salle...*), avec cet amendement! S'il vous plaît!

M^{me} Florence Germond (Soc.): – M. Français est toujours un peu chatouilleux sur cette question, nous avons l'habitude, cela revient depuis trois ans. Voici ce que la Ville a proposé aux associations, toutes entièrement bénévoles, donc à nous, qui travaillons le soir, le week-end. Elle a proposé de fermer l'avenue de Beaulieu, de mettre des barrières, c'est à peu près tout. Elle nous a dit: on vous laisse, vous les associations, vous animez cette rue, vous faites un concept, vous faites de la «com'», etc. Nous l'avons fait une fois. Ça a représenté un certain nombre d'heures de travail, Adèle Thorens peut aussi le dire. Mais nous ne pouvons pas suppléer aux pouvoirs publics, ce n'est pas aux associations de faire ce travail. M. Français veut nous attaquer... Nous verrons, d'après le vote du Conseil, s'il y a une volonté politique pour ces Fr. 50'000.–!

M^{me} Marie-Ange Brélaz (Les Verts): – Je suis extrêmement surprise. J'ai entendu récemment une femme de droite en France dire que la mobilité n'est pas seulement un problème des écologistes, de la gauche ou de la droite, et vous voudriez que les écologistes soient les seuls à s'en préoccuper? L'année prochaine, il y a les élections. Vous serez les premiers à dire qu'il faut faire quelque chose pour la qualité de l'air! Si nous vivons un été de canicule, si de nombreuses personnes rencontrent des problèmes aux yeux, etc. Non, ce n'est pas hors sujet, c'est un problème de santé publique! Monsieur Calame, vous et moi avons la chance d'habiter dans des lieux protégés, et non au centre ville. Mais allez regarder ce qu'est la vie pour eux, avec la pollution sonore, la pollution pour leur santé physique et morale!

Le président: – La discussion se poursuit dans le calme et la sérénité avec M^{me} Andrea Egli. *(Brouhaha. Rires.)* Vous avez la parole, toute la parole, Madame.

M^{me} Andrea Egli (AGT): – Dans le calme et la sérénité... Je remarque une légère incohérence à la droite de notre Conseil. Tout à l'heure, tout le monde était d'accord avec un Park & Ride, qui comprend aussi un mégaprojet commercial, bien sûr. Sinon, ils l'auraient peut-être refusé, comme il y a quelques années, quand les P+R ont commencé à fleurir dans notre ville. Mais une campagne simple, pour inciter à l'utilisation des transports publics, une journée connue maintenant partout en Europe, à laquelle adhèrent de nombreuses villes, pour laquelle les tl ont même accordé la gratuité ce jour-là, ce qu'ils refusaient absolument il y a quelques années... Alors ça, non! Il ne faut pas aller trop loin, n'est-ce pas? Un P+R avec un mégaprojet commercial, oui. Là où il y a de la vente, d'accord. Mais s'il n'y a pas de commerce, ça ne va pas. Madame Thorens, Madame Germond, si vous voulez un peu d'argent de la Ville, installez un stand avec de la vente, et tout sera accepté par notre droite!

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Vous permettrez quand même à un minoritaire de s'exprimer, puisqu'il a été attaqué. Je rappelle à tous qu'un budget fait l'objet d'un consensus. Tout a été âprement discuté en Municipalité, y compris cette ligne – cela pour répondre à la personne qui a posé la question. Le collègue municipal s'est déterminé en août, et le résultat, c'est la ligne budgétaire telle qu'elle est inscrite dans la brochure.

Madame Egli, je souris, de nouveau! Je suis en poste depuis 2000. Or, la gratuité des bus, chère Madame, c'est la première chose que j'ai demandée pour cette journée de la mobilité... Mais aujourd'hui, la journée de la mobilité, c'est tous les jours! Nous avons dit clairement que pendant la construction du m2, compte tenu des charges de travail à la Direction des travaux, et vu que la promotion de la mobilité douce, vélo, piétons et autres, se fait tous les jours, entre autres avec le projet du m2, nous organiserions des journées comme samedi dernier, pour inciter les gens à prendre les transports publics. Ce samedi, nous avons touché 30'000 personnes, Madame Germond! Un tiers de plus que la belle journée de 2003, qui était le lundi du Jeûne. C'est facile, le lundi du Jeûne! Et qu'avons-nous fait pour faire venir du monde? Nous avons organisé des stands, et nous avons payé des gens pour faire de l'animation! C'est là que je trouve cet argent public mal placé. En revanche, nous mettons le domaine public, ainsi que des forces de travail, à disposition de vos associations. Et ne dites pas, Madame Germond, que ce ne sont que quelques barrières. D'ailleurs, il y a des gens qui ne font pas de bruit et qui n'ont pas besoin de faire des effets de manches au Conseil communal, comme vous ce soir, d'accord? Par exemple, un accordéoniste qui demande de fermer le boulevard de Grancy pour y faire de l'animation. Déniguez ce monsieur, Madame! Moi je ne dénigre pas. En attendant, quand il a demandé de mettre des sièges et des bancs, puisqu'il n'avait pas les moyens de se payer cette location, la Municipalité a mis gratuitement à sa disposition des moyens logistiques. Mais après, il faut des gens derrière les stands! Des gens qui y croient. C'est tout!

J'en viens à la coordination avec l'Etat : nous sommes prêts à faire quelque chose avec l'Etat de Vaud. Mais quand nous posons la question du type de manifestation, comme par hasard, il n'y a plus d'idées ! Cela équivaut à distribuer de l'argent public de ci de là, sans parvenir à l'effet que nous atteignons en agissant tous les jours. Le problème de la mobilité, c'est qu'il faut tout simplement démystifier le ticket de bus. Comment faire pour prendre son métro ou son train ? Les gens ne savent pas. Donc on a réalisé le projet Mobilis. Voilà ce que nous devons promouvoir tous les jours ! Pas seulement le 22 septembre !

Quand vous dites, Madame Egli, que ça marche très bien dans toutes les villes d'Europe, ce n'est pas vrai. C'est en décroissance constante. C'est pourquoi on parle maintenant de la semaine de la mobilité. Et moi je vous dis que c'est tous les jours de l'année. Le m2 nous donne cette chance. Alors donnez-moi cet argent – parce que finalement, c'est à moi que vous le donnez, c'est moi qui vais essayer de le dépenser, je le prends comme ça – pour promouvoir le m2 ! Pour le m2, à combien se montait le budget communication ? A zéro, ou quasiment zéro, Mesdames ! Ce sont les entreprises qui nous aident à communiquer. C'est comme ça que nous ferons quelque chose avec notre société, et non en demandant Fr. 50'000.–, pour je ne sais trop quoi. Voilà pourquoi la Municipalité a décidé de ne pas mettre une ligne au budget : nous n'avons pas de projet concret. En revanche, nous en avons un important aujourd'hui, le m2, et nous continuons à travailler pour promouvoir la mobilité douce dans notre ville.

Le président : – Pouvons-nous voter ? Monsieur le rapporteur aurait-il l'amabilité de nous répéter les termes exacts de l'amendement sur lequel nous venons de nous écharper ?

M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Bien volontiers.

Amendement

Rubrique 4300.319

Adjonction de Fr. 50'000.– pour la manifestation « En ville sans ma voiture », somme nécessaire à couvrir la coordination de cette manifestation et les frais de celle-ci.

Le président : – Celles et ceux qui sont pour lèvent la main. Ceux qui sont contre ? Oui... Je vais mettre à contribution nos zélés scrutateurs. Celles et ceux qui sont pour ? Merci. Celles et ceux qui s'opposent ? Merci. Celles et ceux qui s'abstiennent ? Par 49 voix contre 30, avec 2 abstentions, vous avez largement accepté. Je prétends qu'au premier lever de mains – je persiste et je signe – il y en avait moins. (*Rires.*) Laissez-moi le bénéfice du doute...

Revenons à nos moutons.

4400 Service d'architecture

460 Service d'assainissement

4700 eauservice

La parole n'est pas demandée. J'ouvre une discussion finale relative à la Direction des travaux. La parole n'est pas demandée. Je vous fais voter le budget amendé de cette direction. Celles et ceux qui l'approuvent ? Merci. Qui le désapprouvent ? Qui s'abstiennent ? Avec un nombre important d'abstentions et quasiment aucune opposition, vous avez accepté cette direction.

Nous en arrivons à la direction suivante, page 89, Enfance, Jeunesse et Education. Monsieur le rapporteur, nous vous écoutons.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Rapport de M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation contribue pour 10,3% aux charges et pour 2,6% aux revenus de la Ville. M^{me} Valérie Schwaar, rapportrice, et M. Denis Pache ont examiné le budget en sous-commission.

La Commission des finances n'a pas de remarque ou d'amendement et vous propose, à l'unanimité, d'accepter le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

Le président : – Merci. Nous abordons ligne par ligne.

500 Secrétariat général

540 Service de santé des écoles

541 Service de psychologie scolaire

5500 Service dentaire

561 Service de la jeunesse et des loisirs

5800 Ecoles primaires et secondaires

590 Service de la petite enfance

J'ouvre une discussion générale au sujet de cette direction Enfance, Jeunesse et Education. La parole n'est pas demandée. Je sou mets cette direction au vote. Celles et ceux qui en acceptent le budget ? Qui ne l'acceptent pas ? Personne. Qui s'abstiennent ? Deux abstentions. Vous avez donc majoritairement et massivement accepté le budget de cette direction.

Nous en arrivons à Sécurité sociale et Environnement. Je donne la parole à notre rapporteur.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Rapport de M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La direction représente les 6% des charges et les

2% des revenus du budget 2007. Les modifications structurelles apportées en début de législature à cette direction concernent la répartition, dans les services, des activités du Secrétariat général, qui a été supprimé. Le Service des assurances sociales comprend maintenant une nouvelle unité budgétaire (6101) pour le secteur administratif. Le Service social de Lausanne voit un changement de dénomination de son secrétariat de direction et subventions à des institutions, qui figure sous une unité budgétaire nouvelle (6303) intitulée «subventions et aide individuelle». Quant au Bureau lausannois des immigrés, il se nomme désormais Service du travail et de l'intégration. Une réorganisation certainement nécessaire, mais qui n'a en tout cas pas facilité le travail de la sous-commission, composée de M^{me} Marie-Claude Hofner et de M. Tristan Gratier.

Les subventions octroyées par cette direction sont revues comme toutes les autres et les modifications affectent le budget. Pour 2007, une subvention inscrite n'a plus lieu d'être et, sur suggestion de la Municipalité, la Commission des finances unanime vous propose de supprimer la subvention accordée à ProFa, car elle est reprise par le Canton dans le cadre de la facture sociale. La modification concerne le poste 6303.365. Nous le verrons tout à l'heure.

La Commission des finances n'a pas d'autres modifications à proposer au budget de la direction Sécurité sociale et Environnement. Elle vous propose d'accepter ce budget amendé, et ceci à l'unanimité.

Discussion

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Je suis désolé de devoir rectifier un point du rapport du président de la Commission des finances. Le Bureau lausannois des immigrés ne s'appelle pas désormais Service du travail et de l'intégration! Il a gardé son nom. C'est le Service du travail Lausanne qui a changé de nom et s'appelle désormais Service du travail et de l'intégration. Ce service comprend l'ORP de Lausanne, le Bureau lausannois des immigrés (BLI), les Emplois temporaires subventionnés (ETSL) et l'Inspection du travail de Lausanne. Le Bureau lausannois des immigrés garde son nom, mais le service dans lequel il est intégré, ayant quitté le Secrétariat général de ma direction, a changé son nom pour devenir le Service du travail et de l'intégration. J'aurais dû faire cette remarque avant au président de la Commission des finances, excusez-moi de ne l'avoir pas repéré plus tôt.

Le président: – Vous êtes tout excusé, Monsieur le directeur.

Nous revenons à la page 110, point 610, Service des assurances sociales.

610 Service des assurances sociales

630 Service social de Lausanne, CSR Lausanne

(Voix du syndic en arrière-fond.) Ah! Mon rapporteur ne m'a pas signalé un amendement... De la Commission des finances?

M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Oui, sur suggestion de la Municipalité. J'étais moins attentif que le syndic! Je le remercie de nous avoir remis sur le droit chemin pour cette subvention, qui est devenue inutile. C'est une subvention au poste 6303.365, qui serait diminué de Fr. 190'000.– de manière à ne plus couvrir ProFa, qui est repris par le Canton. Ce poste 6303.365 passerait à Fr. 11'470'100.–

Amendement

6303.365: diminué de Fr. 190'000.–, il passe à Fr. 11'470'100.–

Le président: – J'ouvre la discussion sur cette proposition de modification. La parole n'est pas demandée. Je la mets au vote. Celles et ceux qui acceptent le manifestent par un lever de main. Merci. Qui s'opposent? Personne. Qui s'abstient? Personne. Unanimité.

640 Service du travail et de l'intégration

6600 Service des parcs et promenades

Nous sommes au bout. J'ouvre une discussion générale sur cette direction, Sécurité sociale et Environnement. La parole n'est pas demandée. Je vous fais voter. Celles et ceux qui approuvent le budget de SSE le manifestent par un lever de main. Merci. Qui sont contre? Personne. Qui s'abstiennent? Trois abstentions. Vous avez donc accepté massivement cette direction.

Nous en arrivons, *last but not least*, aux Services industriels, page 125. Je demande à notre rapporteur les déterminations...

7. SERVICES INDUSTRIELS

Rapport de M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Plus que des déterminations, si vous le voulez bien! Avec le 34,7% des charges et le 40% des revenus du budget 2007, la Direction des services industriels n'est pas la moins importante de la Commune, même si elle passe, traditionnellement, en dernier au budget.

La sous-commission, formée de MM. Filip Uffer (rapporteur) et Gilles Meystre, a pu en apprécier les bilans et perspectives pour 2007. Si aucun changement structurel ne vient bouleverser le fonctionnement des SI, ceux-ci sont atteints par de bien étranges pratiques cantonales, que l'on peut résumer ainsi. Par un décret cantonal d'avril 2006, le Conseil d'Etat abroge le système de ristournes dont bénéficiaient les Communes en vertu de dispositions légales

anciennes. Ce décret donne toutefois la possibilité aux Communes de percevoir un émolument pour l'usage du sol, pour autant, bien sûr, qu'un règlement (de la compétence du Conseil communal) le permette. Début octobre 2006, le Conseil d'Etat valide le règlement d'application qui doit prendre effet début janvier 2007. Cette décision n'est communiquée par le Service de l'énergie que fin octobre. Dans ces conditions, il est matériellement impossible de préparer, discuter, approuver et faire finalement valider par le Conseil d'Etat un règlement permettant à la Commune de percevoir un émolument pour l'usage de son sol! Il aurait été logique que ces modifications prennent effet en même temps que la probable Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, et c'est bien légitimement que la Municipalité a fait recours contre la décision du Conseil d'Etat.

On le remarque, la libéralisation du marché de l'électricité représente en premier lieu une menace pour les finances de la Commune. Les conséquences pour les usagers sont mieux illustrées lorsque l'on examine ce qu'il advient des tarifs de l'énergie quelques années après libéralisation (en Grande Bretagne, par exemple). Mais, pour en rester aux intérêts communaux que nous avons pris l'engagement de défendre, il est important que chacun d'entre nous puisse être informé de la situation, de ses conséquences et des options à prendre, le cas échéant.

La Commission des finances vous propose donc à l'unanimité l'observation suivante:

Observation:

Nous demandons que la Direction des SI présente au printemps 2007 une analyse prospective de la situation aux groupes politiques du Conseil communal réunis. Nous imaginons cette présentation sous forme d'une conférence-débat afin de nous informer de manière complète et compréhensible.

Les enjeux de l'énergie nécessitent une meilleure concertation entre les partenaires, et la Commission des finances souhaite que les SI soient plus souvent partie prenante lors de projets de développement mis en place dans la Commune. A titre d'illustration, le développement de 3000 logements à Lausanne démontre la nécessité de faire appel le plus tôt possible, dans le processus de décision, à l'expertise des SI pour les choix de technologies à mettre en jeu pour les projets d'importance.

Le logiciel SAP, derrière lequel se cache en fait toute une réorganisation du fonctionnement administratif, a été sous-estimé quant à l'impact qu'il pouvait avoir sur l'organisation du travail. La sous-commission en charge de la direction des SI est rassurée de constater que des mesures ont été prises pour permettre d'arriver à rattraper les retards d'ici à fin mars 2007. Nous ne pouvons que nous en réjouir!

La Commission des finances n'a pas d'autres remarques à formuler pour le budget des SI et vous propose à l'unanimité de l'approuver.

Le président: – Merci. Nous abordons service par service cette dernière direction soumise à notre examen. Page 125:

70 Services généraux

700 Service développement stratégique

7010 Service comptabilité et finances

702 Service du Magesi

74 Service du gaz et du chauffage à distance

76 Service de l'électricité

7700 Service du multimédia

J'ouvre une discussion générale relative à cette direction. La parole n'est pas demandée. Je mets au vote le budget des Services industriels tel que proposé. Celles et ceux qui l'acceptent? Merci. Celles et ceux qui le refusent? Personne. Qui s'abstiennent? Trois abstentions. Merci.

Les sept directions sont donc passées en revue. Nous avons encore à prendre acte du Plan des investissements pour les années 2007 et 2008. Oui, nous allons voter le budget, mais le plan est intégré dans les conclusions.

Je vous rappelle qu'il s'agit simplement de prendre acte:

Récapitulation des dépenses et recettes présumées sur les crédits votés et à voter pour les années 2007 et 2008. Nous passons ensuite aux dépenses et recettes présumées sur les crédits votés pour les années 2007 et 2008. Direction par direction. Par de remarque particulière. Nous en arrivons aux pages vertes, Dépenses et recettes sur les crédits à voter d'ici à fin 2008.

Nous en arrivons maintenant au vote des conclusions générales...

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Monsieur le Président, j'ai l'impression que vous avez omis les crédits à voter au-delà de 2008 qui, selon moi, mériteraient un commentaire de la Municipalité. Si je l'ai bien lu, le programme de législature parle de grands travaux et de déplacement de stade. Or dans ces crédits à voter au-delà de 2008, on trouve la modernisation du restaurant du Lausanne-Sports au stade olympique de la Pontaise, des travaux de maintenance de l'édifice, la construction d'une grande salle multisports – peut-être liée à ce qui est censé se passer du côté de l'Ouest lausannois. Ce serait intéressant d'avoir un commentaire! Mais peut-être est-il inutile...

Au-delà, j'émets toujours le vœu – qui va se faire descendre en flammes une fois de plus – d'avoir quelque idée des coûts d'exploitation de ce qui est prévu dans le plan des investissements. Cela fait partie du rite, puisque le terme est parfois utilisé à propos des discussions sur le budget.

Le président: – Il me semblait que la partition de la musique d’avenir lointain serait plus précise lorsqu’elle passerait à l’avenir immédiat... Mais je donne la parole à M. le syndic.

M. Daniel Brélaz, syndic: – En effet, parmi les projets cités par M. Santschi, certains étaient dans les pages vertes. Nous avons choisi de les supprimer de la brochure du Plan des investissements, sauf s’il y avait un retour de flamme sur le projet Métamorphose. Par un malentendu, ils n’ont pas été sortis de ce plan, mais sont passés aux pages blanches. Ce sont des choses qui peuvent arriver et dont je vous prie de prendre acte.

Pour les problématiques liées au fonctionnement, nous avons dit dans la réponse à la motion Longchamp que nous le ferions pour les projets déjà prêts. Nous n’envisageons pas de dépenser plusieurs millions de francs par an pour des prévisions sur des projets dont certains se réaliseront dans trois ans, d’autres jamais, et certains dans dix ans.

Le président: – Merci. Avant de voter formellement... (*... voix du syndic en arrière-fond...*) ... oui, oui, j’y venais! Avant de voter formellement les conclusions relatives au budget pour l’année 2007, j’ouvre une discussion générale et donne la parole à M. Alain Hubler. Vous avez la parole, Monsieur.

Discussion générale finale

M. Alain Hubler (AGT): – On a pu lire dans la presse, d’ailleurs il le dit lui-même, que Monsieur le syndic est un Vert «hyperréalo». Je vais essayer d’être un «A-Gauche-Toutiste» aussi hyperréalo qu’il peut l’être. Nous avons clairement annoncé précédemment que nous combattrions l’austérité salariale à laquelle sont confrontés les employés de la Ville. Nous vous avons dit pourquoi. Nous vous avons dit que nous voulions surtout revenir sur les mesures structurelles qui péjorent la situation salariale des employés de la Ville, surtout celle des moins bien payés, ou des plus mal payés. Dans ce combat, nous ne sommes pas seuls. Nous avons les syndicats avec nous. Mais comme l’a rappelé très justement le syndic pour contrer l’amendement de Diane Gilliard, dans ce combat nos pouvoirs sont très limités. Seule la modification du Règlement pour le personnel de l’Administration communale est de la compétence du Conseil communal. C’est donc à lui que je vais m’attaquer, exactement comme la Municipalité s’y était attaquée en 2003 pour le budget 2004.

Notre amendement introduit une conclusion 0 au préavis du budget. Il supprime une seule de toutes les mesures conjoncturelles, la création des deux classes de salaire en dessous de la classe minimum de l’époque, à savoir les classes 26 et 27 actuelles. Cet amendement touche une toute petite partie seulement des conditions d’engagement. Il est très modeste. Cette proposition peut être chiffrée entre Fr. 1,6 et Fr. 2 millions, selon les chiffres du budget 2004 que j’ai tentés d’extrapoler pour aujourd’hui. Ainsi, la

conclusion 1 doit être amendée comme je vous le citerai tout à l’heure.

Auparavant, je vais me livrer à un très rapide travail de plagiat: «Mesdames et Messieurs, je crois que si un aspect du plan d’économies proposé par la Municipalité doit être refusé, c’est bien celui-là. On donne un très mauvais signal politique, symbolique aussi, en abaissant le salaire minimum. Il faut vraiment que la Ville de Lausanne, alors qu’elle n’économiserait que quelques milliers de francs par cette mesure, renonce à cette décision et maintienne le salaire minimum à son niveau actuel. Le groupe socialiste soutiendra à l’unanimité l’amendement du POP et vous propose de faire de même afin que l’on puisse conserver l’échelle des salaires actuelle dont le minimum ne soit pas abaissé.»⁶ C’est une citation de Grégoire Junod, qui s’est exprimé en 2003. Alors, cet amendement, au vote nominal, a été repoussé par 36 oui contre 47 non et 3 abstentions. A l’époque, le budget affichait un déficit de Fr. 45 millions. En 2006, nous affichons pour l’instant un déficit de Fr. 4 millions. J’ose espérer que les proportions seront renversées.

Je dépose mon amendement.

Amendement

Conclusion 0 (nouvelle)

S’agissant du Règlement pour le personnel de l’Administration communale (RPAC) de modifier l’article 34, qui devient:

Article 34 – Traitement de base (échelle)

Le traitement de base est fixé par rapport à l’échelle suivante: les classes 26 et 27 sont supprimées.

Concernant les montants pour la conclusion 1, j’ai réinjecté Fr. 2 millions dans ces montants. Les charges montent à Fr. 1’549’541’500.–, les revenus restent ce qu’ils sont, l’excédent des charges passe à Fr. 6’073’200.–.

Amendement (suite)

Conclusion 1:

Charges:

Fr. 1’549’541’500.– (au lieu de Fr. 1’547’541’500.–)

Revenus

Fr. 1’543’468’300.– (inchangé)

Excédent des charges

Fr. 6’073’200.– (au lieu de Fr. 4’073’200.–)

Je tiens à rappeler une chose: la procédure que j’utilise ici est exactement la même que celle de la Municipalité de l’époque. Je pense donc que ces amendements liés ne sont pas attaquables.

M. Daniel Brélaz, syndic: – La nouvelle Constitution introduit des droits nouveaux pour le Conseil communal,

⁶BCC 2003, T. II (N° 17/II), pp. 662 ss.

dont celui de motion. M. Hubler pourrait parfaitement déposer une motion en ces termes. Mais le temps qu'elle soit traitée, nous en serions au budget 2008. En revanche, ajouter un changement de règlement dans un préavis qui n'aborde le sujet d'aucune manière, ça c'est un truc... Je vous le dis: le Service de justice de l'Etat casse votre décision sans hésiter. Il y a aussi les droits des conseillers communaux. Le Conseil communal doit avoir la possibilité de renvoyer une proposition aussi novatrice en commission pour discussion. En vous y prenant de cette manière, vous interdisez cette possibilité et commettez aussi une forme d'abus de pouvoir.

Cela dit, pour aller un bout dans votre sens, sans vous donner raison vu ce que je viens de dire, je vous signale que si l'ensemble des classes de l'Administration coûtent Fr. 3 millions, les seules classes 26 à 27 coûtent certainement moins de Fr. 100'000. -- mais je ne peux pas le chiffrer comme ça. Vous demandez de supprimer les classes 26 et 27, c'est-à-dire de mettre tous les employés au moins en classe 25. Comme c'est tout en bas de l'échelle, ça n'a pas des effets pour Fr. 2 millions.

Mais de toute manière, sur la forme, je vous suggère une motion, qui pourra rouvrir ce débat, puisque c'est la voie choisie par beaucoup de conseillers. Mais l'intégrer au budget, ce n'est pas légal.

M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Cette nouvelle conclusion me surprend. Nous avons voté l'amendement proposé par notre collègue, avec le résultat que l'on a vu. Ici, on parle du Règlement pour le personnel de l'Administration communale. Il me semble que l'unité d'objet permettant de voter ce genre de choses n'y est pas. Pourquoi ne voterions-nous pas, en plus, sur les permis de pêche ou je ne sais quoi encore? Nous en sommes au vote du budget, après avoir passé en revue toutes les directions. Ça me semble absurde de revenir avec un point 0 modifiant l'article 34 du RPAC. Nous en discuterons l'année prochaine!

M. Alain Hubler (AGT): – J'apprécie d'être taxé de ridicule. Peut-être, je ne sais pas, la Municipalité l'a-t-elle aussi été il y a quatre ans, puisque nous avons voté des conclusions qui modifiaient plusieurs articles du RPAC dans le cadre du budget, et dans ce préavis. Si j'ai bien écouté ce que disait Monsieur le syndic, j'ai cru comprendre que le problème venait de ce que ça n'a pas été discuté en commission. Je présume qu'il va nous dire que ça a été discuté en Commission des finances, à l'époque. Pour le reste, du point de vue de la procédure, il y a quatre ans, il y a eu effectivement mélange de permis de pêche et de budget. En tout cas, il y a eu mélange de RPAC et de budget, puisque nous avons voté cette conclusion, intitulée A, à l'époque.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Lorsque la Municipalité a pris des mesures en 2003, elle les a d'abord fait voter,

créant ainsi un changement de réglementation, dans le cadre d'un préavis. Dès le moment où votre Conseil avait voté ces mesures suite à un préavis émis par la Municipalité – le Conseil d'Etat a procédé plusieurs années de suite avec des méthodes semblables – on en tirait les conséquences au budget. Mais vous ne pouvez pas voter le budget et mettre un addenda sur tout autre chose, modifier n'importe quel règlement du Conseil communal parce que ça vous arrange. Là, nous sommes dans l'illégalité la plus absolue. En revanche, vous pouvez déposer une motion. Malheureusement, au stade où nous en sommes, ce n'est pas avant une année.

Le président: – Le budget d'AGF a été régulièrement approuvé au terme d'une discussion au cours de laquelle l'amendement a été proposé. L'autorité de la chose jugée, en l'occurrence votée, fait qu'on ne revient pas par la bande au moment du vote général sur le budget. C'est ma position. Nous pouvons ouvrir une discussion de principe d'une heure, qui ne changera rien au fait. Ce budget a été voté et M. Hubler aura tout loisir de revenir avec une motion qui proposera formellement la suppression de ces deux classes. Le sujet sera renvoyé en commission ou transmis directement à la Municipalité. C'est vous qui jugerez. Pour l'instant, l'autorité de la chose votée fait qu'on ne revient pas sur quelque chose que vous avez accepté.

Nous en arrivons donc au vote des conclusions générales du budget et je demande à M. le rapporteur de nous... Quelqu'un... Oui, Monsieur Gratier. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Tristan Gratier (LE): – Bravo pour votre dynamisme! Excusez notre lenteur. Je souhaitais, à la fin, féliciter le syndic. Profitez, Monsieur, ce sera court! Bravo, Monsieur le Syndic, pour ce budget presque équilibré. En termes militaires, nous dirions «engagement bon, exercice réussi». Malheureusement, en termes politiques, nous ne pouvons en dire autant. Puisque nous parlons politique, nous souhaitons relever les divergences graves auxquelles nous avons pu assister, au sein de la Sainte Alliance rose-rouge-verte. Pourquoi graves? Parce que sur un objet tel que le budget – et vos électeurs, Mesdames, Messieurs, apprécieront – on pouvait s'attendre à plus de cohésion. Cela dit, Monsieur le Syndic, vous avez parlé tout à l'heure de «tromblon». Je vous prédis que vous aurez bien des occasions de le sortir l'année prochaine. Et bon courage pour définir la bonne cible!

Au-delà de ce préambule un peu comique, et sans grande surprise, en regard de ce que nos représentants vous ont annoncé en préambule, nous nous abstenons sur ce budget 2007. D'une part, il a été négativement amendé, d'autre part, il ne nous laisse rien augurer de bon en termes de stratégie d'amortissement de la dette, et enfin ne prévoit rien de satisfaisant en termes de solutions pour la Caisse de pensions. On me dit qu'il n'a pas été négativement amendé. Monsieur le président de la Commission des finances, vous oubliez la journée sans ma bagnole!

M. Roger Cosandey (Soc.): – Pardonnez-moi de faire durer la discussion, qui a déjà été longue, mais il y a certaines choses qu'on ne peut pas accepter. Premièrement, il n'appartient pas à M. Gratier de juger ce qui se passe dans les groupes de gauche. Je pourrais lui faire remarquer qu'à droite il y a aussi des divergences. C'est le droit de chacun de ne pas toujours être d'accord. Cela montre d'ailleurs que la démocratie fonctionne bien à gauche, comme, je l'espère, elle fonctionne bien à droite. Ensuite, votre argument selon lequel le budget a été péjoré ne tient pas. Vous tenez compte des Fr. 50'000. – qui ont été ajoutés, certes. Mais vous oubliez la subvention de Fr. 190'000.–, je crois, qui a été retirée. Si vous voulez faire des commentaires, prenez des chiffres exacts!

M^{me} Andrea Eggli (AGT): – Je tiens à rassurer M. le syndic: A Gauche Toute! s'oppose à tout abus de pouvoir. Je rassure aussi notre président de la Commission des finances: les permis de pêche, ce n'est pas un objet communal, ça se discute au Canton. Je suis désolée, nous ne pourrions pas en parler ce soir!

En revanche, ce soir, nous pourrions continuer de discuter au sujet de ce budget 2007. Notre groupe continuera à se battre pour de meilleures conditions salariales des collaborateurs de la Ville de Lausanne. Pour cette raison, nous déposons ce soir un projet de Règlement, conformément à l'article 59 RCCL, afin d'abolir les classes de salaire 26 et 27. Il apparaît que selon l'objet qu'on dépose au Conseil communal, il est traité de manière très différente. Il y a quinze jours, nous avons déposé une demande d'audit concernant les Docks, un sujet dont nous avons aussi beaucoup discuté. Il a déjà été entrepris, très vite. Nous espérons que ce projet de règlement connaîtra le même sort, voire que les employés de notre Commune pourront en profiter avant l'année prochaine, avec un crédit supplémentaire ou je ne sais quoi – Monsieur le syndic sait très bien faire ces choses-là!

M. Daniel Brélaz, syndic: – Chacun a pu s'exprimer largement sur le sujet. Les positions ne sont pas entièrement surprenantes. Je vous signale, Madame Eggli, pour respecter le droit du Conseil, que si une partie de ce Conseil n'est pas d'accord avec votre projet de règlement, une telle décision peut faire l'objet d'un référendum. Dès le moment où on se trouve dans cette partie du droit – ce n'est pas le cas d'un audit – on doit être prudent. Vous pourrez développer ledit objet au mieux à la prochaine séance. Je suis à peu près sûr qu'une partie de ce Conseil le renverra en commission, ce qui nous amènera du côté d'avril pour les décisions de principe. Si la Municipalité va vite et si elle suit votre proposition – ce que j'ignore, parce qu'elle n'en a pas délibéré – elle pourrait entrer en vigueur au plus tôt en 2008. Il faut dire les choses comme elles sont.

Le président: – La parole est-elle encore demandée sur ce projet de budget 2007? Ce n'est pas le cas. Je demande donc à notre président-rapporteur de nous faire part de la première conclusion.

Rapport de M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Volontiers. Monsieur Thonney, vous me corrigez si je fais erreur par rapport aux chiffres.

La Commission des finances vous recommande, par 9 oui et 4 abstentions,

1. d'arrêter le budget de fonctionnement amendé de l'exercice 2007 comme il suit:

Charges Fr. 1'547'401'500.–

Revenus Fr. 1'543'468'300.–

Excédent des charges Fr. 3'933'200.–

Le président: – Les chiffres sont acceptés par M. Thonney? Bien. Celles et ceux qui acceptent ce budget le manifestent par un lever de main. Merci. Qui le refusent? Quelques refus. Qui s'abstiennent? Un nombre significatif d'abstentions. Vous avez accepté le budget 2007.

Point 2. Monsieur le président.

M. Claude Bonnard (Les Verts), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Je ne crois pas qu'on ait à le voter. En Commission, nous avons accepté de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2007 et aussi de l'évolution présumée de la situation financière pour 2007. Ceci par 10 oui et 3 abstentions.

Le président: – Bien. Donc nous prenons acte. Nous voilà arrivés au terme de ce budget 2007. Il est 23 h 10. Il serait déraisonnable de poursuivre l'exercice. Mais attention, nous avons un ordre du jour relativement chargé demain. Néanmoins, selon toute vraisemblance, nous arriverons dans des heures raisonnables. Je vous retrouve donc demain à 19 h.

Je remercie M. Thonney pour sa présence à nos côtés. Dernière chose, avant que nous nous dispersions: pour celles et ceux des nouveaux d'entre nous qui viennent demain avec leur automobile particulière, il ne sert à rien de mettre votre carte de parc dans la borne d'entrée à la Riponne. Vous prenez un ticket comme n'importe quel usager et au moment de reprendre votre voiture après la levée de la séance, vous allez à la caisse avec votre carte de parc et votre ticket.

Merci, bon retour, soyez en forme demain!

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2006/50 de la Municipalité, du 21 septembre 2006;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2007 comme il suit:

Charges	Fr. 1'547'401'500.-
Revenus	<u>1'543'468'300.-</u>
Excédent des charges	<u>Fr. 3'933'200.-</u>

2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2007;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2007.

La séance est levée à 23 h 10.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

